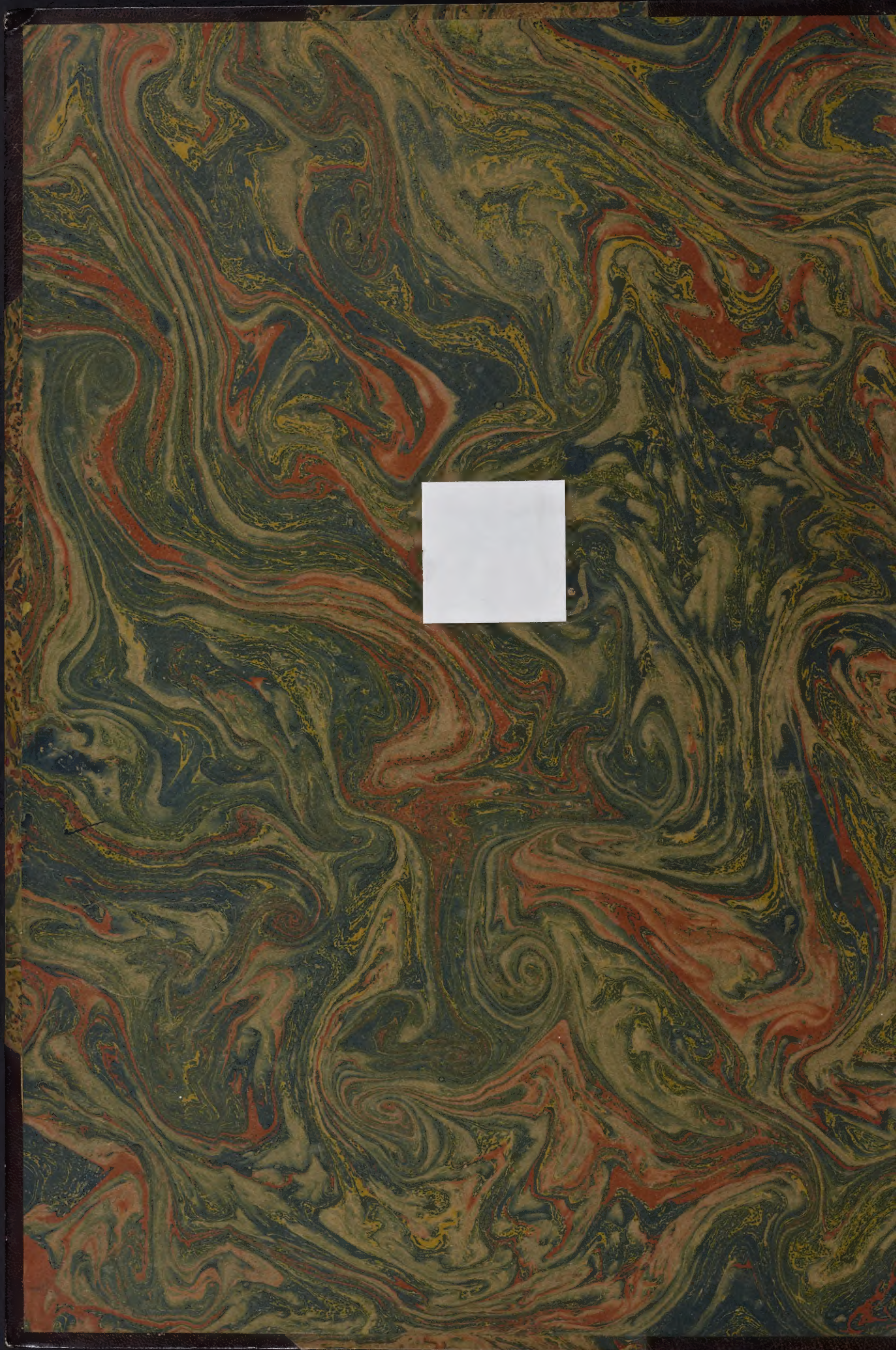
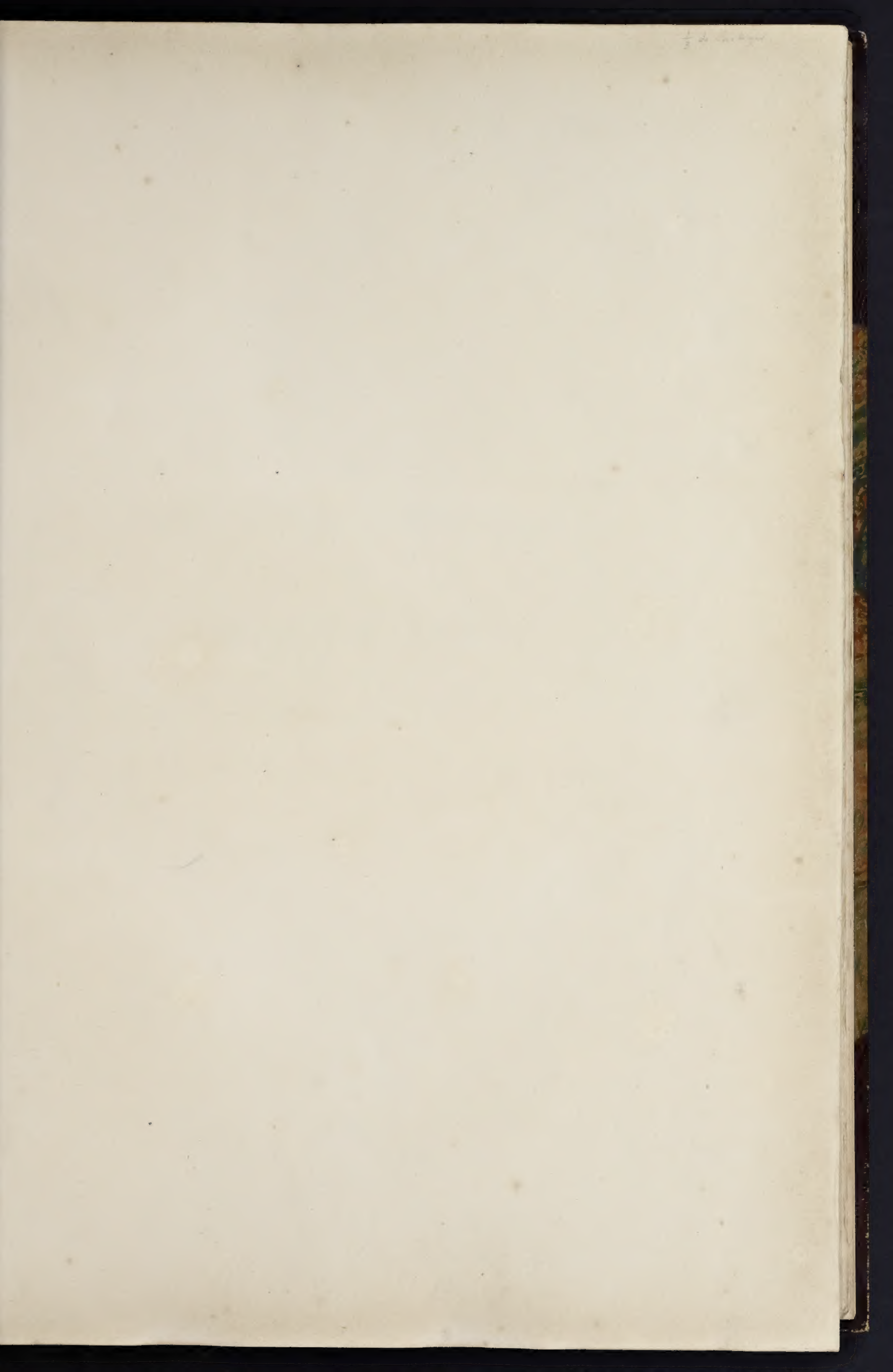








LES

MANUSCRITS A PEINTURES

DE LA

CITÉ DE DIEU

LES

MANUSCRITS A PEINTURES

DE LA

CITÉ DE DIEU



DE

SAINT AUGUSTIN

PAR

LE COMTE A. DE LABORDE

TOME III
PLANCHES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES
FRANÇOIS

M DCCCC IX

ÉDOUARD RAHIR
LIBRAIRE
PASSAGE DES PANORAMAS, 55
PARIS

TABLE DES PLANCHES

AVEC L'INDICATION

DES MANUSCRITS DONT ELLES SONT TIRÉES

ET

DES SUJETS QU'ELLES REPRÉSENTENT

NUMÉROS DES PLANCHES [1]	NUMÉROS DES DESCRIPTIONS [2]	DÉPOTS, COTES ET SUJETS [3]
Titre, *h*.	55	PARIS. — BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE. Bordure du Ms. 246.
	56	NANTES. — BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE. Ms. 8, fol. 309 v°, Liv. XIX, *Les Genres de vie pieuse.*
I, *h*.	1	FLORENCE. — BIBLIOTECA MEDICEO-LAURENZIANA. Plut. XII, cod. XVII, fol. 3 v°, *Saint Augustin et des clercs.*
II, *h*.	2	PFORTA. — BIBLIOTHEK DER KÖNIGL. LANDES-SCHULE. Ms. lat. A. 10, fol. 2 v°, *Cité céleste.*
III, *h*.	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 3, *Cité terrestre.*
IV, *h*.	3	PRAGUE. — BIBLIOTHÈQUE DU CHAPITRE MÉTROPOLITAIN. Ms. lat. A. 7, fol. 1 v°, *Cité céleste.*
V, *p*.	4	HEIDELBERG. — UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK. Ms. lat. Salem, IX, 35, fol. 2 v°, *Le Péché originel.*
VI, h^3.	6, 7, 5	LONDRES et PARIS. — *a*) BRITISH MUSEUM. Ms. add. 15245, fol. 3 v°; *b*) COLLECTION H. YATES THOMPSON. Ms. 80, fol. I; *c*) BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. Ms. 22912, fol. 2 v°, Liv. XI, *La Création.*
VII, h^3.	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — ff. 110 v°, LXVI v° et 91 v°, Liv. XV, *Homicide.*
VIII, h^3.	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — ff. 185, CXXXVI v° et 186 v°, Liv. XVII, *Héli, Saül et David.*

1. Les lettres *h*, *p* et *z* indiquent le procédé de reproduction, héliogravure, phototypie ou zincogravure. Les exposants dont elles sont quelquefois affectées font connaître le nombre de miniatures agencées sur chaque planche.
2. Ces numéros sont ceux des Descriptions des manuscrits à peintures contenues au chapitre VI.
3. Sauf avis contraire, tous ces manuscrits sont des exemplaires de l'ouvrage de saint Augustin.

NUMÉROS DES PLANCHES	NUMÉROS DES DESCRIPTIONS	DÉPOTS, COTES ET SUJETS
IX, *h*[3].	6, 7, 5	LONDRES et PARIS. — *Id.* — ff. 216, CLXII et 225, Liv. XVIII, *Culte des idoles.*
X, *h*[2].	5	LONDRES. — VICTORIA AND ALBERT MUSEUM, ART LIBRARY. *Missale secundum usum ecclesiae Sancti Dionisii*, ff. 256 v° et 261, *Abbaye de Saint-Denis.*
XI, *p*[4].	8	ANGERS. — BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE. Ms. 162, *a*) fol. 193 v°, Liv. VII, *De la Nature des Dieux; c*) fol. 1, *bordure.*
	15	AMIENS. — BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE. Ms. 216, tom. II, *b*) fol. 64 v°, Liv. XIV, *Institution du mariage;* *d*) fol. 303 v°, Liv. XX, *L'Antéchrist.*
XII, *p*.	9	PARIS. — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. Ms. fr. 171, fol. 2, Liv. XI, *a*) *Les Écritures; b*) *Le Couronnement de la Vierge; c*) *Le Rédempteur; d*) *Les Rois.*
XIII, *p*.	12	ROME. — BIBLIOTECA VATICANA (Fondo Vaticano). M. 429, fol. 2, *Cité céleste et Cité terrestre.*
XIV, *p*.	13	PARIS. — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. Ms. 20105, fol. 1, *Raoul de Praelles présente sa traduction au roi Charles V.*
XV, *p*.	17	LA HAYE. — KÖNINKLIJKE BIBLIOTHEEK. Ms. Y. 390, fol. 6, Liv. I, *Cité céleste.*
XVI, *p*[4].	16	BRUXELLES. — *a*) BIBLIOTHÈQUE ROYALE. Ms. 9295, fol. 251, Liv. XIX, *Les Genres de vie pieuse.*
	14	PARIS. — *b*) BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. Ms. fr. 174, fol. 25, Liv. XII, *Création de l'homme.*
	18	— *Id.* — BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL. Ms. 5060, *c*) fol. 27, Liv. II, *Les Jeux scéniques;* *d*) fol. 60, Liv. III, *Les Désastres de Rome : plaintes des Romains, prise de Rome par les Gaulois, édit de Mithridate, guerre civile.*
XVII, *p*.	18	PARIS. — BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL. Ms. 5060, fol. 6, Liv. I, *Les deux Cités.*
XVIII, *p*[4].	19	PARIS. — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. Ms. fr. 23, *a*) fol. 119 v°, Liv. IV, *La Tour de Babel;* *b*) fol. 63 v°, Liv. III, *Édit de Mithridate.*

NUMÉROS DES PLANCHES	NUMÉROS DES DESCRIPTIONS	DÉPOTS, COTES ET SUJETS
XVIII, p^4.	23	PARIS. — c) BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. Ms. fr. 20, fol. 187 v°, Liv. VII, *La déesse Bérécynthie.*
	21	— *Id.* — d) BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. Ms. fr. 173, fol. 102 v°, Liv. XVI, *Le patriarche Abraham.*
XIX, h^4.	22	PARIS. — COLLECTION DE M. H. LECLERC. a) Liv. V, *Le Fatum et Nigidius;* b) Liv. VI, *Saint Augustin et Apulée;* c) Liv. X, *Le Culte divin;* d) Liv. XVII, *Les Rois.*
XX, h^4.	24	BOULOGNE-SUR-MER. — BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE. Ms. 55, tom. II, a) fol. 53, Liv. XIV, *L'Institution du mariage;* b) fol. 38 v°, Liv. XIII, *Le Péché originel;* c) fol. 149, Liv. XVII, *Les Rois;* d) fol. 229, Liv. XIX, *Les Genres de vie pieuse.*
XXI, *h.*	32	RIMINI. — BIBLIOTECA GAMBALUNGA. Ms. lat. D. II. 42, fol. 1, Liv. I, *Les deux Cités.*
XXII, p^4.	26	PARIS. — BIBLIOTHÈQHE NATIONALE. a) Ms. fr. 6272, fol. 203, Liv. VI, *Le Fatum et Nigidius. — La Volonté de Dieu;* b) fol. 167, Liv. V, *Pompée et Ptolémée.*
	59	— *Id.* — *Id.* — c) Ms. lat. 2070, fol. 112 v°, Liv. VII, *Les Divinités païennes.*
	29	— *Id.* — *Id.* — d) Ms. fr. 25, fol. 161, Liv. V, *La Fortune.*
XXIII, h^2.	49 et 30	TURIN et BRUXELLES. — a) BIBLIOTECA NAZIONALE. Ms. L. I. 6, fol. 239; b) BIBLIOTHÈQUE ROYALE. Ms. 9005, fol. 189 v°, Liv. V, *Le Pape et l'Empereur.*
XXIV, h^2.	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — ff. 319 v° et 256 v°, Liv. VII, *Les Divinités païennes.*
XXV, h^2.	*Id.*	— *Id.* — a) ARCHIVIO DI STATO. Ms. b. III. 12. J, fol. 59 v°; b) BIBLIOTHÈQUE ROYALE. Ms. 9006, fol. 48 v°, Liv. XIV, *L'Arbre de la vie.*
XXVI, h^2.	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — ff. 174 et 135 v°, Liv. XVII, *Les Rois.*
XXVII, h^2.	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — ff. 208 et 161 v°, Liv. XVIII, *Romulus et Rémus.*

NUMÉROS DES PLANCHES	NUMÉROS DES DESCRIPTIONS	DÉPOTS, COTES ET SUJETS
XXVIII, h^4.	31	CHELTENHAM. — THIRLESTAINE HOUSE, LIBRARY. Ms. 4417, *a*) fol. 59, Liv. XV, *Caïn et Abel;* *b*) fol. 86, Liv. XVI, *Noé;* *c*) fol. 178 v°, Liv. XIX, *Varron;* *d*) fol. 224, Liv. XXI, *L'Enfer.*
XXIX, p^3.	40	PARIS. — *a*) BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT. Ms. 5, fol. IV, *Raoul de Praelles présente sa traduction au roi Charles V.*
	55	— *Id.* — *b*) BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE. Ms. 246, fol. 1, *Raoul de Praelles présente sa traduction au roi Charles V.*
	35	— *Id.* — *c*) BIBLIOTHÈQUE MAZARINE. Ms. lat. 592, fol. 127, Liv. XI, *Les deux Cités.*
XXX, h^2.	34	BERLIN. — NEUES MUSEUM, KUPFERSTICH-KABINET. Carton 9, pièces 632 et 633, *a*) Liv. IV, *La Tour de Babel;* *b*) Liv. V, *La Roue de la Fortune.*
XXXI, *p*.	36	PARIS. — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. Ms. fr. 22, fol. 8 v°, Liv. XI, *Saint Augustin et les deux Cités.*
XXXII, *h*.	38	BRUXELLES. — BIBLIOTHÈQUE ROYALE. Ms. 9015, fol. 1, *Saint Augustin et le roi Clovis.*
XXXIII, *p*.	39	BRUXELLES. — BIBLIOTHÈQUE ROYALE. *Les Fleurs de la Cité de Dieu,* Ms. lat. et fr. 9046, fol. 1, *Saint Augustin et François de Mayronis.*
XXXIV, p^2.	43	ROME. — BIBLIOTECA VATICANA. Ms. lat. 1882 (Fondo della Regina di Swedia), fol. 2, *Vue de Rome en 1456*, avec bordure armoriée.
XXXV, *h*.	44	PARIS. — BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE. Ms. lat. 218, fol. 2, *Vue de Rome en 1459.*
XXXVI, p^4.	45	PARIS. — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. *a*) Ms. fr. 27, fol. 232, Liv. VIII, *La Théologie;* *b*) Ms. fr. 28, fol. 66 v°, Liv. XV, *Le Déluge;* *c*) Ms. fr. 27, fol. 64 v°, Liv. III, *L'Édit de Mithridate;* *d*) Ms. fr. 27, fol. 122, Liv. IV, *La Tour de Babylone.*
XXXVII, *h*.	47	LONDRES. — BRITISH MUSEUM. Ms. 14. D. I, fol. 299 v°, Liv. VII, *Les Divinités païennes.*
XXXVIII, *p*.	52	LONDRES. — BRITISH MUSEUM. Ms. 17, F, III, tom. II, fol. 120, Liv. VI, *Le Culte de la Divinité.*

NUMÉROS DES PLANCHES	NUMÉROS DES DESCRIPTIONS	DÉPOTS, COTES ET SUJETS
L, *h.*	54	PARIS. — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. fol. 180 v°, Liv. VII, *Incendies de Rome et de Carthage, fêtes païennes, Jupiter et Junon.*
LI, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — fol. 201, Liv. VIII, *Saint Augustin et Apulée, la Fuite en Égypte.*
LII, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — fol. 222 v°, Liv. IX, *Épisode raconté par Aulu-Gelle, Le Médiateur.*
LIII, *h.*	*Id.*	— *Id.* — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. Ms. fr. 19, fol. 16, Liv. XII, *Saint Augustin discute sur la Création avec les philosophes.*
LIV, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — fol. 81 v°, Liv. XVI, *Nembroth et la Tour de Babel.*
LV, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — fol. 110, Liv. XVII, *Josué et la Terre promise, conquêtes de David.*
LVI, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — fol. 132 v°, Liv. XVIII, *Bélus et Romulus.*
LVII, *h.*	*Id.*	LONDRES. — BRITISH MUSEUM. Ms. 4374, VALERIUS MAXIMUS, fol. 88, Liv. II, *Les anciennes Institutions.*
LVIII, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — Ms. 4375, VALERIUS MAXIMUS, fol. 1, Liv. V, *Humanité et Clémence.*
LIX, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — Ms. add. 35321, BOCCACE, *Cas des malheureux nobles hommes*, fol. 180, *La Fortune.*
LX, *h.*	*Id.*	PARIS. — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. Ms. fr. 245, *Légende dorée*, fol. 156, *La Cour céleste.*
LXI, *h.*	*Id.*	— *Id.* — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. Ms. fr. 9186, *Compendion ystourial*, fol. 298, *L'Enfer.*
LXII, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 301, *La Cour céleste.*
LXIII, *p.*	*Id.*	VIENNE. — K. K. HOFBIBLIOTHEK. Ms. 2551, *Le Songe du vieil pèlerin*, fol. 10, *Le pèlerin guidé par les Vertus.*
LXIV, *p.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — Ms. 2559, PÉTRARQUE, fol. 5 v°, *La Fortune.*
LXV, *p.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 133, *L'Infortune.*

NUMÉROS DES PLANCHES	NUMÉROS DES DESCRIPTIONS	DÉPOTS, COTES ET SUJETS
LXVI, *p.*	54	GENÈVE. — BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE. Ms. fr. 79, *Compendion hystorial*, fol. 204 v°, *Fondation de Rome.*
LXVII, *p.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 392 v°, *Histoire d'Adam et d'Ève.*
LXVIII, *p.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 471 v°, *L'Enfer.*
LXIX, *p.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 475, *La Cour céleste.*
LXX, *h.*	55	PARIS. — BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE. Ms. fr. 246, fol. 3 v°, Liv. I, *Les deux Cités avec les Vertus et les Vices.*
LXXI, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — *a*) fol. 241 v°, Liv. XIII, *La Tentation et la Mort;* *b*) fol. 202, Liv. X, *La Trinité avec les Chrétiens et les païens;* *c*) fol. 232 v°, Liv. XII, *Saint Augustin, les philosophes et la nature;* *d*) fol. 191, Liv. IX, *Le Médiateur.*
LXXII, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 406, Liv. XXII, *La Cour céleste.*
LXXIII, *h.*	56	LA HAYE. — MUSEUM MEERMANNO-WESTREENIANUM. Ms. 11, fol. 1, Prologue, *Présentation du manuscrit et docteurs de l'Église latine.*
LXXIV, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 6, Liv. I, *Les deux Cités avec les Vertus et les Vices.*
LXXV, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 41, Liv. II, *Saint Augustin et les païens, Orose et les Romains.*
LXXVI, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 93 v°, Liv. III, *Alexandre, les Bragmaniens, les Génosophistes et les Rechabitiens.*
LXXVII, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 178, Liv. IV, *Incendie de Sodome, départ de Loth.*
LXXVIII, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 229, Liv. V, *Le Passage de la mer Rouge, Pharaon et Joseph.*
LXXIX, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 284, Liv. VI, *Octavien, Cicéron, Varron et saint Augustin.*

NUMÉROS DES PLANCHES	NUMÉROS DES DESCRIPTIONS	DÉPOTS, COTES ET SUJETS
LXXX, *h.*	56	LA HAYE. — *Id.* — *Id.* — fol. 311 v°, Liv. VII, *Les Fêtes temporales et terminales.*
LXXXI, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 356, Liv. VIII, *Saint Augustin et Apulée.*
LXXXII, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 400, Liv. IX, *Le Médiateur.*
LXXXIII, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 427, Liv. X, *La Trinité, les Chrétiens et les païens.*
LXXXIV, *h*[4].	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — *a*) fol. 4 v°, Prologue, *Histoire de Valens;* *b*) fol. 42 v°, Liv. II, *Accusations des païens;* *c*) fol. 8 v°, Liv. I, *Histoire d'Énée;* *d*) fol. 69 v°, Liv. II, *Mœurs païennes et chrétiennes.*
LXXXV, *h*[4].	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — *a*) fol. 28 v°, Liv. I, *Histoire de Pompée;* *b*) fol. 31, Liv. I, *Réfutation du suicide;* *c*) fol. 65 v°, Liv. II, *Mœurs du peuple romain;* *d*) fol. 46, Liv. II, *Saint Augustin oppose les préceptes de la religion chrétienne aux traditions des initiés et à l'enseignement païen.*
LXXXVI, *h*[4].	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — *a*) fol. 10 v°, Liv. I, *Sort des villes prises d'assaut;* *b*) fol. 63, Liv. II, *Les Injustices des Romains;* *c*) fol. 12, Liv. I, *Histoire de Fabius Maximus;* *d*) fol. 79, Liv. II, *Le Triomphe de Metellus.*
LXXXVII, *h*[4].	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — *a*) fol. 36 v°, Liv. I, *Les Jeux scéniques;* *b*) fol. 45, Liv. II, *Saint Augustin rend hommage à la sévérité des mœurs de Scipion Nasica;* *c*) fol. 53 v°, Liv. II, *Le saint évêque fulmine contre les libertés des poëtes;* *d*) fol. 121, Liv. III, *Mort de Romulus.*
LXXXVIII, *h*[4].	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — *a*) fol. 455 v°, Liv. X, *Les Erreurs de Porphyre;* *b*) fol. 32, Liv. I, *Le Consentement seul fait la faute;* *c*) fol. 74 v°, Liv. II, *Les Horreurs des guerres civiles;* *d*) fol. 30, Liv. I, *Des femmes échappent au viol par le suicide.*

NUMÉROS DES PLANCHES	NUMÉROS DES DESCRIPTIONS	DÉPOTS, COTES ET SUJETS
LXXXIX, *h.*	56	NANTES. — BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE. Ms. fr. 8, fol. 1, Prologue du Liv. XI, *Raoul de Praelles lisant sa traduction.*
XC, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 3, Liv. XI, *Saint Augustin et la Création.*
XCI, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 31, Liv. XII, *Saint Augustin discute sur la Création avec les philosophes.*
XCII, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 55, Liv. XIII, *La Tentation, saint Paul et la Mort.*
XCIII, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 77, Liv. XIV, *Adam et Ève chassés du Paradis, la Grâce de Dieu.*
XCIV, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 110, Liv. XV, *Caïn et la Cité des hommes, Abel et la Cité de Dieu.*
XCV, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 204, Liv. XVII, *Josué et la Terre promise.*
XCVI, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 242 v°, Liv. XVIII, *Bélus, roi des Assyriens.*
XCVII, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 307, Liv. XIX, *Saint Augustin et les quatre Philosophes.*
XCVIII, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 343 v°, Liv. XX, *Le Jugement dernier.*
XCIX, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 377, Liv. XXI, *Le Tourment des damnés.*
C, *h*[1].	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — *a*) fol. 9 v°, Liv. XI, *Les anges ont été créés en même temps que la lumière;* *b*) fol. 36 v°, Liv. XII, *Cause efficiente de la mauvaise volonté;* *c*) fol. 33 v°, Liv. XII, *Beauté de l'œuvre de Dieu;* *d*) fol. 39 v°, Liv. XII, *Le monde éternel et le monde innombrable.*
CI, *h*[1].	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — *a*) fol. 44 v°, Liv. XII, *Sur les temps éternels;* *b*) fol. 63 v°, Liv. XIII, *La peine du Péché;* *c*) fol. 60 v°, Liv. XIII, *La Vie est le commencement de la Mort;* *d*) fol. 254 v°, Liv. XVIII, *Origine du nom d'Athènes.*

NUMÉROS DES PLANCHES	NUMÉROS DES DESCRIPTIONS	DÉPOTS, COTES ET SUJETS
CII, *h'*.	56	NANTES. — *Id.* — *Id.* — *a*) fol. 161 v°, Liv. XVI, *Repeuplement de la terre après le Déluge;* *b*) fol. 106, Liv. XIV, *Le bonheur d'Adam et d'Ève avant le péché;* *c*) fol. 163 v°, Liv. XVI, *Les Antipodes;* *d*) fol. 162, Liv. XVI, *Hommes monstrueux.*
CIII, *h'*.	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — *a*) fol. 257 v°, Liv. XVIII, *Conquête de la Terre promise;* *b*) fol. 201. Liv. XVI, *Moïse sauvé des eaux;* *c*) fol. 102 v°, Liv. XIV, *Institution du mariage;* *d*) fol. 206, Liv. XVII, *Histoire de David et de Bethsabée.*
CIV, *h'*.	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — *a*) fol. 363 v°, Liv. XX, *Vision de saint Jean;* *b*) fol. 391, Liv. XXI, *Discussion sur la durée des peines;* *c*) fol. 377 v°, Liv. XXI, *Certains corps peuvent subsister au milieu du feu;* *d*) fol. 432, Liv. XXII, *Les morts ressuscitent à l'âge de Jésus-Christ.*
CV, *h*.	57	MÂCON. — BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE. Ms. 1, fol. 2, Prologue, *Histoire de Clovis.*
CVI, *z*.	*Id.*	Reproduction d'un bois qui occupe le fol. 117 du tom. I de *La Mer des Hystoires*, imprimée, en 1488, à Paris, dans l'atelier de Pierre Le Rouge.
CVII, *h*.	*Id.*	MÂCON. — BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE. Ms. 1, fol. 7, Liv. I, *Les deux Cités avec les Vertus et les Vices.*
CVIII, *h*.	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 33, Liv. II, *Saint Augustin, Orose et les Romains, Mystères de Bérécynthie.*
CIX, *h*.	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 73, Liv. III, *Alexandre, les Bragmaniens, les Génosophystes et les Réchabitiens.*
CX, *h*.	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 136, Liv. IV, *Sodome et Loth, fable de Phaéton.*
CXI, *h*.	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 172, Liv. V, *Le Passage de la mer Rouge, Pharaon et Joseph, Romulus et Rémus.*
CXII, *h*.	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 211, Liv. VI, *L'Empereur et les Philosophes, prières aux divinités.*

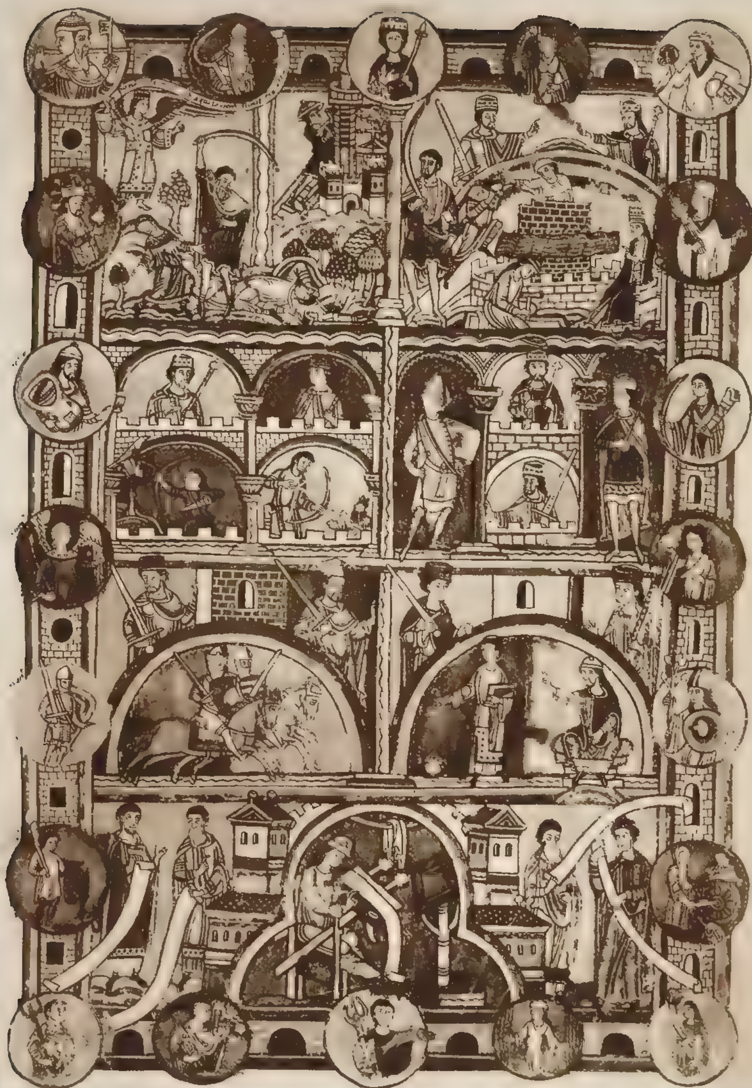
NUMÉROS DES PLANCHES	NUMÉROS DES DESCRIPTIONS	DÉPOTS, COTES ET SUJETS
CXIII, *h.*	57	MÂCON. — *Id.* — *Id.* — fol. 231, Liv. VII, *Incendie de Carthage, les Fêtes temporales et terminales, Jupiter Ruminus et Junon Rumina.*
CXIV, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 260, Liv. VIII, *Saint Augustin et les anges, la Fuite en Égypte.*
CXV, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 289, Liv. IX, *Discussion entre saint Augustin, Apulée et Plotin sur les anges et les démons, tentations de Satan.*
CXVI, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 305, Liv. X, *Le culte du vrai Dieu.*
CXVII, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — Ms. 2, fol. 2, Liv. XI, *La Création.*
CXVIII, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 19, Liv. XII, *Les premiers hommes, saint Augustin discute avec les philosophes sur la Création.*
CXIX, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 32, Liv. XIII, *La Tentation, saint Paul et la Mort.*
CXX, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 45, Liv. XIV, *Adam et Ève chassés du Paradis terrestre, la Grâce de Dieu.*
CXXI, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 65, Liv. XV, *Caïn et la Cité des hommes, Abel et la Cité de Dieu.*
CXXII, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 94, Liv. XVI, *Nembroth et la Tour de Babel.*
CXXIII, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 126, Liv. XVII, *Josué et la Terre promise.*
CXXIV, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 151, Liv. XVIII, *Bélus et Romulus.*
CXXV, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 193, Liv. XIX, *Saint Augustin et les quatre philosophes.*
CXXVI, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 217, Liv. XX, *Le Jugement dernier.*
CXXVII, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 271, Liv. XXII, *La Cour céleste.*

NUMÉROS DES PLANCHES	NUMÉROS DES DESCRIPTIONS	DÉPOTS, COTES ET SUJETS
CXXVIII, p^3.	58	CHANTILLY. — MUSÉE CONDÉ. Ms. 322, *a*) fol. 4, Liv. I, *La Cité céleste et saint Augustin;* *b*) fol. 113 v°, Liv. IV, *La Justice, sauvegarde des Empires;* *c*) fol. 143 v°, Liv. V, *Nigidius.*
CXXIX, *h.*	60	ÉDIMBOURG. — ADVOCATES' LIBRARY. Ms. 1. 1. 2, fol. 31, Liv. III, *Mithridate.*
CXXX, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 46 v°, Liv. IV, *La Tour de Babel.*
CXXXI, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 104, Liv. VIII, *La Théologie.*
CXXXII, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 150, Liv. XI, *Le Rédempteur.*
CXXXIII, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 166, Liv. XII, *La Création d'Adam.*
CXXXIV, *h.*	*Id.*	— *Id.* — *Id.* — *Id.* — fol. 302 v°, Liv. XIX, *Marcus Varro.*
CXXXV, *p.*	*Id.*	GENÈVE. — BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE. Ms. fr. 80, *Histoires romaines*, fol. 111 v°, *Le Passage du Rubicon.*
CXXXVI, z^2.	Livres à gravures.	Incunable de la Cité de Dieu, Abbeville, 1486, *a*) Liv. V, *Le Pape et l'Empereur;* *b*) Liv. VII, *Les dieux Selecti.*
CXXXVII, z^2.	*Id.*	— *Id.* — *a*) Liv. XIV, *L'Arbre de la Vie;* *b*) Liv. XVIII, *Romulus et Rémus.*

Héliogravures.	1	Titre.
»	102	Planches.
Phototypies	32	*Id.*
Zincogravures	3	*Id.*
Total des Planches.	138	








HIC·SVNT·TRANQVILLE·SEDES· EX GAVDIA·MILLE·

De Ci

debito defendere adu'sus eos. qui condi
tori eius deos suos pferunt fili karmẽ ⁊
marcelline suscepi magnum opus ⁊
arduum. s; deus adiutor nr̃ ē. Nam scio
quib; uirib; opus sit. ut psuadeatur
supbis q̃ta sit uirtus humilitatis q̃
fit. ut om̃ia t'rena cacumina. tp̃ali ⁊
mobilitate mutantia. ñ humana
usurpata fastu. s; diuina grã dona
ta celsitudo transcendat. Rex enim ⁊
conditor ciuitatis huius. de q̃ loqui in
stituimus. i scp̃tura ppli sui sñiam
diuine legis aperuit. qua dictum est.
deus supbis resistit humilib; autẽ
dat grãm. Hoc u'o qđ dĩ est. supbe q̃; aĩe
sp̃s inflatus affectat. amat q̃s i lau
dib; dici. parcere s'biectis ⁊ debellare su
perbos. Unde ⁊ de t'rena ciuitate q̃ cum
dñari appetit ⁊ si ppli seruiant. ipsa ei
dñandi libido dñatur. Non enim ē
pretereundũ silencio quicq̃ dicẽ sub
secta huĩ opis rõ postulat ⁊ facultas
datur. Explicit ꝓlogus incipit liber
primus de ciuitate dĩ. Pⁱmum caplm
de adu'sariis nõis xp̃i quib; in uasta
tõne urbi p̃p̃ xp̃istum barbari pepe
cerunt uictis. co.
Ex hac namq; ciuita
te existunt inimici.
adu'sus quos deffen
denda est dĩ ciuitas.
Quor tñ multi cor
recto impietatis er
rore ciues in ea fiũt
satis ĩ'donei. Multi u'o in eam. tantis
exardescunt ignib; odior. tamq; mãi
festis bñficiis redemptoris eius. ĩgra
ti sunt. ut hodie otra eam linguas ñ
mouerent. nisi ferrum hostile fugien
tes ĩ sacratis eius locis. uitam de qua
supbiunt. inuenirẽt. an ñ ⁊ illi roma
ni nõi xp̃i infesti sunt quib; p̃p̃ xp̃m
barbari pepercerunt. Testantur hoc mar
tyrum loca ⁊ basilice aplor. que in il
la uastatione urbi ⁊ ad se ofugientes
suos. alienos q; receperũt. Huc usq; ⁊
cruentus seuiebat inimicus. Ibi ac
cipiebat limitem trucidatoris furor.
illo ducebantur a miserantib; hosti
b; qb; ⁊ ex' ipa loca pepercerãt. ne ĩ eos
incurrerent qui simile miam non
hẽbant. Q' tñ ⁊ ipi alibi truces atq;
hostili more seuientes. p; ea q̃ ad loc
illa ueniebant ⁊ ubi fuĩat interdictuz.
q; alibi iure belli licuiss; tota feriẽdi
refrenabatur imanitas ⁊ captiuan
di cupiditas frangebatur. sic euase
runt multi. qui nũc xp̃ianis tp̃ib;
detrahunt. ⁊ mala q̃ illa ciuitas ptu
lit x̃o imputant. Bona u'o q̃ in eos ut ui
uerent. p̃p̃ xp̃i honorem fcã sũt ñ im
putant xp̃o nrõ. s; fato suo. cũ potius
deberent. si qđ recte saperent. illa q̃ ab
hostib; aspera ⁊ dura ꝑpessi sunt ⁊ illi
diuine puidẽcie tribuere q̃ sol; corrup
tos hoim mores bell' emẽdare atq; ote
rere. itemq; uitam mortaliũ. iustã
atq; laudabilem talib; afflictõnib;
exercere. pbatamq; ul' in meliora trãs
ferre. ul' in hijs adhuc t'ris ꝑp' usus
alios detinẽ. Illud u'o qđ eis ul' ubicũ;
p̃p̃ xp̃i nom' ul' in locis xp̃i nõi dicati
ssimis ⁊ amplissimis. ac p largiore
mĩa. ad capacitatem multitudinis electis.
ꝑp' bellor nõ morem. truculenti bar
bari pepercerunt. hoc tribuere tp̃ibus
xp̃ianis. Hinc deo agere grãs. hinc ad
eius nom. ueracit' currere. ut effugi
ant penas ignis et'ni. Qđ nom multi
eorum mẽdaciter usurparunt. ut ef
fugerent penas presentis exitus. Nã
quos uides petulanter ⁊ pcaciter ĩsul
tare seruis xp̃i. sunt in eis plurimi q̃
illum interitum cladem q; non eua


De ca parte operis quadua


Cy fine le prologue du translateur. Et com
mencent les chapitres.
De celle partie de leuure en la quele les commen
cemens et les fins des deux cites. cest assavoir







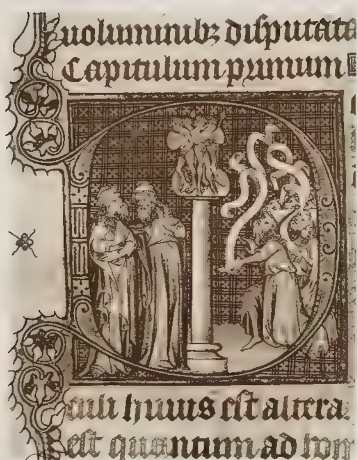








Planche IX


Capitulum primum


Cy finent les rubriches du .xvii.e livre. Et
commencent les chapitres
Des choses qui sont desputees es .xvi.
livres precedens. jusques au temps de nos


Des choses qui sont desputees
es .xvi. livres precedens. jusques

PLANCHE X


Ci fine le .vj. livre .. Et commencent
les Chapitres du .vij.


Que par la desobeissance du p'mier hôme tous feussent tre
buchiez en la pardurablete
de la mort seconde. se la gra



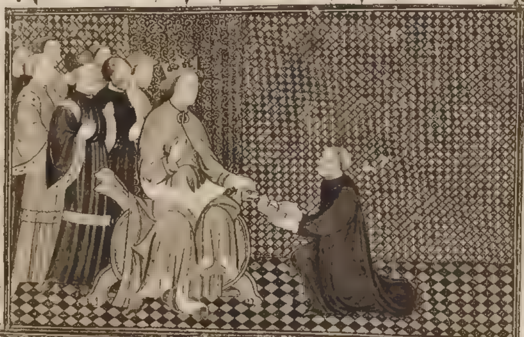

Que iasoit ce que dieu iuge en
tous temps .toutesvoies sera il
dispute en ce livre du iugement
derrenier de dieu. .I.


XI

Com prologue du
bië translateur:
que au cõmence
ment de ceste trãs
lation et exposici
on en nostre prologue nous av
ons promis a mettre declaracõs
et exposicions es pas et es lieux
qui desirent declaracion. Toutes
voies nostre entencion ne fur
onques de mettre ces paroles pri
ncipalment fors en ce qui seroit
d'ystoire ou de poetrie. et nõ pas

de toucher a ce qui regarde la the
ologie. Car telz choses ne chieent
pas en nre exposicion quãt a no'.
mais chieent a desputer & arguer
en la chaiere. et a determiner a
ceulz a qui il est permis. cest assa
voir aus docteurs de sainte egli
se et a ceulz par qui la foy catho
lique est soustenue. Et suppose
que dieux nous eust appelle a
tel degre que nous en sceussions
aucune chose monstrer ce q non
ne nous semble il pas q̃ si haute

PLANCHE XIII






on treschier filz
marcellin en ceste
euvre que iay or
donnee a faire po
amour de toy. Et
la quelle ie tieng
quelle est deue.
pource que ie le tay
promis. iay entrepris a deffendre la
tresglorieuse cite de dieu contre ceulx
qui mettent leurs ydoles au devant
du createur dicelle cite. Soit ou cours
de cest temps pñt. Quant cellui qui vit
en vraye foy fait son pelerinage en
ceste vie mortele entre les mescreans.
Ou en la fermete du siege pardurable
que il attent par pacience jusques a ce
que justice soit convertie en jugement.
Et que icelle fermete sera acquise par
excellence en la victoire derreniere et
paix parfaicte. Cest grant euvre
et haulte mais dieu est en mon ayde.
Car ie scay bien quelz forces il convient
a demonstrer aux orguilleux cõbien


ource qui me semble que
Jay a disputer doresenauat
des fins deues de lune et de
lautre cite cest assauoir de
la terrienne et de la celestiene


que iusques ou il dit ce nest mie chose
conuenable ou le premier chapitre co
mence.
incois que je die
de linstitucion de
lomme ou il appra
la naissance des ij.
citez tant comme
il touche et appartient
aux creatures raisonnables mortelles







Cy commence le premier livre de Monseigneur saint augustin de la cite de dieu contre les payens Et puet estre prins pour ung autre prologue cest chapitre.



On treschier filz marcelin en ceste euvre que jay ordonnee a faire pour lamour de toy. Et la quelle je te dy quelle est deue pour ce que je le te ay promis jay entreprins a deffendre la tres glorieuse cite de dieu contre ceulx qui mettent leurs ydoles au devant du createur de celle cite soit en cours de cest temps present ouquel cellui qui vit en livre soy fait son pelerinage en ceste vie mortelle entre les mescreans. Ou en la fermete du siege pardurable que il attent par pacience jusques a ce que justice soit convertie en jugement et que icelle fermete sera acquise par excellence en la victoire derreniere et paix parfaicte. Cest grant euvre et haulte mais dieu est en nostre ayde. Car je scay bien quelles forces il convient a demonstrer aux orgueilleux combien la vertu de humilite est grande Qui fait que la haultesse donnee par la grace divine non pas usurpee par humain orgueil sormonte toutes haultesses terriennes qui se meuvent par nobilite temporelle. Car le roy et createur de ceste cite de la quelle nous avons ordonne a parler demonstra au peuple la sentence de sa loy divine par la quelle il est dit Dieu resiste aux orgueilleux et donne grace aux humbles Et toutesvoyes le cuer orgueilleux desire qui

livre ·



Le prologue du translateur.

Our ce que au commencement de ceste euure en faisant diuision de ce liure nous auons deuisé en deux parties et par especial en deux parties principaulx dont la seconde partie principal se commence en lonziesme li

tiers liure ·



Des aduersitez que seulement les mauuais craingnent et les queles le monde a tousiours souffert tant comme il a auoir les ydoles. — In Encore que ie aie assez dit de ces mauuaises meurs de courage qui sus toutes choses sont a eschiuer et que les faulz dieux ne tindrent compte de secourir au



Se il est a croire que deite puisse estre trouuee es dieux plus certains et esleuz a part qui sont appellés selecti comme il soit chose certaine que ...



Assauoir mon se depuis noe iusques a abraham len treuue aucunes gens qui viuent ...






Cy finent les rebriches Et comence le v.e



Que la cause de lempire de Romme & de toy les Royaumes nest point en estat par fortune ne par la posicion ou constellacion des estoilles .i.

Our ce que felicite ou beneurte est la plainete de toutes les choses qui

Cy finent les rebriches Et commence le vi.e livre.



De ceulx qui dient quilz aourent les dieux non mie pour ceste vie presente mais pour la vie pardurable a avenir .i.

Il me semble que jaie assez despute es cinq livres precedens contre ceulx qui cuident

Cy finent les rebriches Et commence le viii.e livre



Que les platoniciens ont diffini la vraie beneurte soit es angels soit es hommes estre donnee par un dieu Mais il est assavoir se ceulx que ilz cuident que len doie aourer pour ce veulent que len leur face sacrefice ou a un dieu tant seulement .i.

Ous ceulx qui peuent mau naisement user de raison



La cite de dieu devaleant par lordre des temps a demonstrer comment soient acomplies les promesses de dieu qui furent faites a abraham & a la ligne duquel nous avons appris et que la cite de dieu


De la qualite des deux cites cestassavoir
la terrienne et la celestienne
Que par la desobeissance du premier homme
tous feussent tresbuchez en la
de la mort seconde De la grace de


pres ce que les tresfortes
questions de la naissance
du siecle et du commen
cement de lumain ligna
ge sont delivrees Il est temps


Des temps des prophetes
Ci commence le xviii livre de la


ouvres qu'il me semble que
jay a disputer





l me semble que jaye as
sez desputé les cinq livres
precedens contre ceulx
qui cuident que pour le
prouffit de ceste vie mor-
telle et des choses tem-



ur ce que felicite ou
beneurte est la plainete
de toutes les choses qui
sont a desirer la quele





Que la cause de lempire de Romme et de
tous les royaumes nest point en estat
par fortune ne par position ou constel




our ce que feliate
ou bonneurte est




es plus appers et
meilleurs engins



Cy commence le premier chapitre ouquel
il declaire que par la desobeissance du pre
mier homme tous feussent trebuschiez en
la pardurableté de la mort seconde se la grace
de dieu nen eust delivré plusieurs.

Nous avons ja dit es livres
precedens que non pas a ce
commencement humain ligna

seconde mort laquelle na point de fin se la
grace de dieu qui nestoit point deue nen
eust delivré aucuns. Et pour ce fut fait
que comme ils feussent tant de gens et tel
nombre par tout le monde vivans de di
verses meurs et de diverses ordonnances
distinctes par quant diversite de langa
ges darmeures de robes. il ordonna que
ils ne feussent que deux ordres de humaine



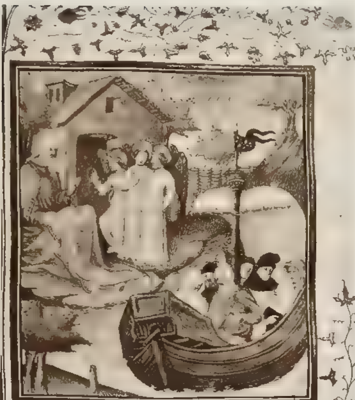

Cy commence le premier chapitre ouquel Il traicte des temps des prophettes




Cy commence le premier chapittre ouquel Il traicte des choses qui sont disputees es


Remus
Romulus
ay promis a escripre
de la naissance du cours
et fins deues des deux
citez desquelles lune est
de dieu et lautre de ce

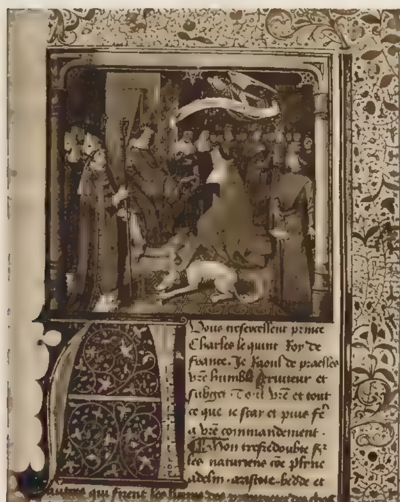

Ci commence le quinziesme livre de la cite de dieu.
Des deux ordres de la generation de humain lignage. la quelle des le commencement tendi a diverses fins. Premier chapitre.


Ci commence le .xvi.e livre de la cite de dieu.
Premier chapitre.


livre de la cite de dieu. Et commence le
Que marcus varro


De lordre de la desputoison par la quelle il




Vous tresexcellent prince
Charles le quint Roy de
France. Je Raoul de praelles
vre humble serviteur et
subget
ce que je scay et puis
a vre commandement.
adelin. aristote. bedde et












Cy commance le preambule du se
cond livre de la cite de dieu fait et com
pose par monseigneur saint aug
docteur ouquel sont contenue plusieurs
beaulz enseignemens prouffitables a
tout homme

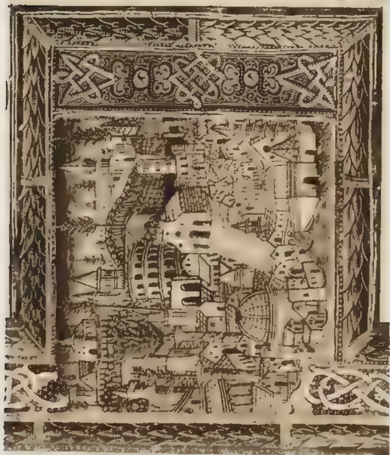


Chy commenche le livre de mons saint
Augustin de la cite de dieu. Et primiere
Prologue epistolaire de lexpositeur
Tres tresex-
cellent prince
Charles le quint
Roy de france
Je raoul de
praelles vostre
humble servi-
teur et subget
Tout vostre Et tout che que je scay
et puys faire a vostre commandement
Mon tresredoubte seigneur Les
naturiens comme pline Adelin Ari-
stote Bede Et autres qui firent les
livres des proprietes des choses met-
tent laigle Roy souverain sus tous
les oisaux Et entre ses proprietes
dont elle a plusieurs li en attribuent sis
principaument La premiere quelle surmon-
te par vol tous autres oisaux
La seconde quelle regarde directement
et sans flechir le soleil La tierce que
ses faons elle espreuve et ceulx qui ne
peuent regarder le soleil plainement
sans flechir elle les gette hors de son
ny et renie Et quant jay bien
considere et ymagine ces trois haultes
proprietes Il me samble que je ne les
puys mieulx comparagier ne plus
proprement A nul de tous les docteurs
de sainte eglise especialment de leglise
primitive qua mons saint Augustin
Car premierement en la doctrine de la
foy en la confirmacion ou reprobacion
des herites en la declaracion de la benoi-
te trinite oncques nul de tous peulx


Hic incipiunt flores beati augustini super libro
de civitate dei xxx veritates collecti a magistro
francisco de maronis · de ordine fratrū minorū.
Prima veritas.

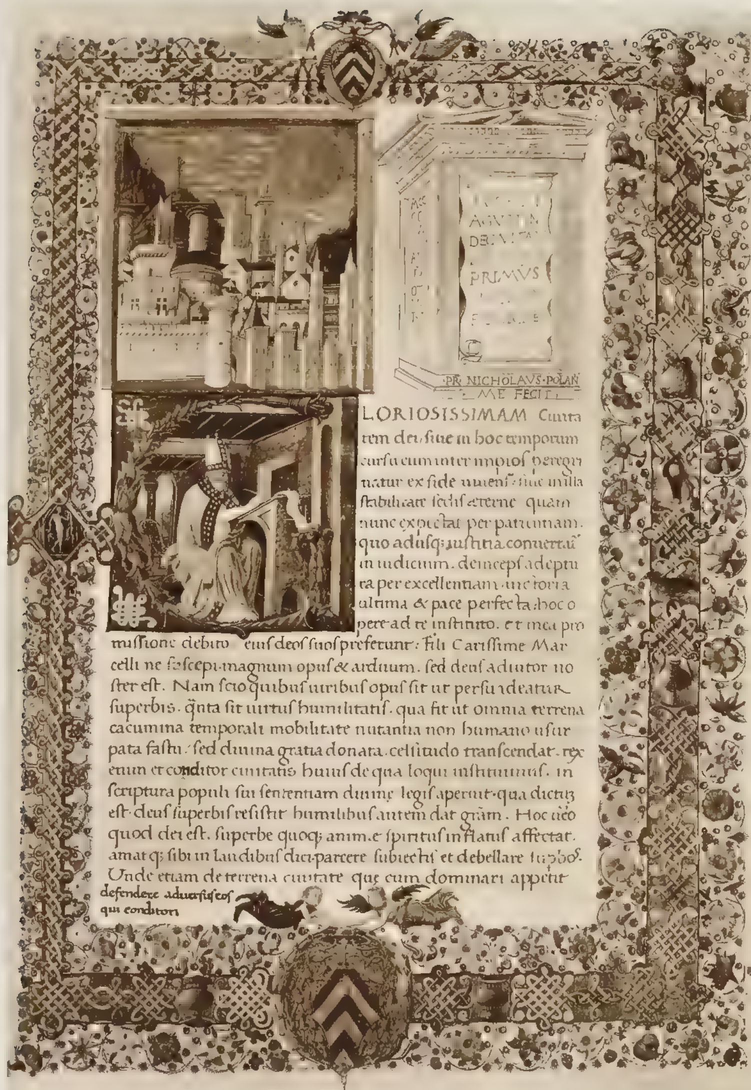


NTEREA.CVM.ROMA
GOTHORVM.IRRVPTI
one agentium sub rege Alarico atq;
impetu magne cladis euersa est: cui
us euersionem deorum falsorum mu
torumq; cultores quos usitato nomine
paganos uocamus in christianam reli
gionem referre conantes solito acerbi
us & amarius deum uerum blasphema
re ceperunt. Unde ego exardescens
zelo domus dei aduersus eorum blas
phemias uel errores Libros de ciuitate









LORIOSISSIMAM Ciuita
tem dei, siue in hoc temporum
cursu cum inter impios peregri
natur ex fide uiuens: siue in illa
stabilitate sedis aeterne quam
nunc expectat per patientiam.
quo adusq; iustitia conuertatur
in iudicium. deinceps adeptu
ra per excellentiam. uictoria
ultima & pace perfecta: hoc o
pere ad te instituto. et mea pro
missione debito eius deos suos preferunt: Fili Carissime Mar
celli ne suscepi: magnum opus & arduum. sed deus adiutor no
ster est. Nam scio quibus uiribus opus sit ut persuadeatur
superbis. quanta sit uirtus humilitatis. qua fit ut omnia terrena
cacumina temporali mobilitate nutantia non humano usur
pata fastu: sed diuina gratia donata. celsitudo transcendat. rex
enim et conditor ciuitatis huius de qua loqui instituimus. in
scriptura populi sui sententiam diuine legis aperuit. qua dictum
est. deus superbis resistit humilibus autem dat gratiam. Hoc uero
quod dei est. superbe quoq; anime spiritus inflatus affectat.
amatq; sibi in laudibus dici. parcere subiectis et debellare superbos.
Unde etiam de terrena ciuitate que cum dominari appetit
defendere aduersus eos
qui conditori






aouroit feussent aussi grans tempestes et
pestilences. xxvij.
Cy finent les chapitres et commence
le tiers livre.
Des adversitez que seulement les mau


Le prologue du translateur.



[D]es plus cures et
meilleurs engins
ausquelz les livres
precedens souffisset
asses / et oultre a
ceste chose demoustrer cestassi que
les dieux des payens ne doivent
point estre aourez ne pour la vie
temporele ne pour la vie pardura
ble deueroit patiaument et debo

nairement porter ou souffrir ce qui
me fui efforce de mon petit pouoir
de ouurer auec la grace et laide
diceluy qui peut ce come vrai dieu
de arascher et extirper plus dilige
ment que jai peut les opinions ma
uaises et anchiennes lesquelles sont
ennemies a la verite de vite cestadire
a la foi xpienne, lesquelles longue
erreur a fische et boutte plus par



Cy commencent les rubri-
ces du Siziesme liure
Premier chapitre
(D)e ceulz qui dient
quilz aourent les
dieux non mie
pour ceste vie pre-
sente mais pour la vie par-
durable a aduenir
ije
(Q)uele chose est a croire q
ce philosophe varro ait seti

des dieux des gens desquel-
les descouuri les sciences et
les sacrefices estre telz que
il eust fait plus reueramment
aucques ceulz se du tout
il fust teu diceulz
iije
(Q)uele soit la particion ou
diuision des liures de ce phi-
losophe varro lesquelz il
fist des ancienetez des cho-
ses humaines et diuines

AVRELII AVGVSTINI DOCTORIS EXIMII DE
CIVITATE DEI LIBER PRIMVS FELICITER INCIPIT.

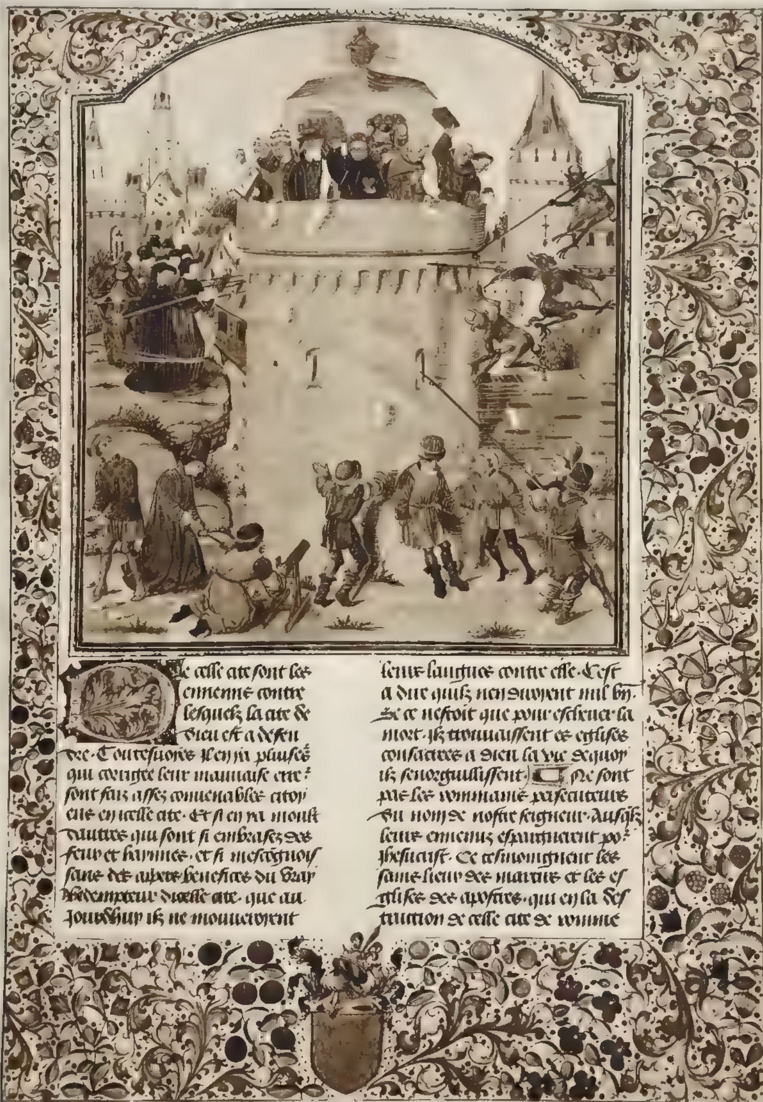


LORIOSISSIMAM CIVITATEM DEI
SIVE IN HOC TEMPORVM CVRSV CVM
inter impios peregrinatur ex fide uiuens siue
in illa stabilitate sedis eterne quam nunc expe
ctat per patientiam: quoad usq; iustitia conuerta
tur in iudicium deinceps adeptura per excellentiā
uictoriam ultimam & pacem perfectam. hoc opere
ad te instituto & mea ad te promissione debito de
fendere aduersus eos qui conditori eius deos suos p̄
ferunt fili carissime marcelline suscepi Magnum
opus & arduum sed deus adiutor noster est. Nam scio quibus uiribus opus sit
ut persuadeatur superbis quanta sit uirtus humilitatis qua fit ut omnia terre
na cacumina temporali mobilitate nutantia non humano usurpata fastu. sed
diuina gratia donata celsitudo transcendat. Rex enim & conditor ciuitatis hu
ius. de qua loqui instituimus. in scriptura populi sui sententiam diuine legis ape
ruit qua dictum est. Deus superbis resistit. humilibus aūt dat gratiam Hoc ue
ro quod dei est superbe quoq; anime spiritus inflatus affectat amatq; sibi in lau
dibus dici Parcere subiectis & debellare superbos. Vnde etiam de ciuitate terre
na que cum dominari appetit & si populi seruiant ipsa ei dominandi libido do
minatur non est pretereundum silentio quicquid dicere suscepti huius operis ra
tio postulat & facultas datur. Ex hac namq; existunt inimici. aduersus quos de
fendenda est dei ciuitas quorum tamen multi correcto impietatis errore ciues in ea fiūt
satis idonei. multi uero in eam tantis exardescunt ignibus odiorum. tamq; mani
festis beneficiis redemptoris eius ingrati sunt ut hodie contra eam linguas non
mouerent nisi ferrum hostile fugientes in sacratis eius locis uitam de qua super
biunt inuenirent An non etiam illi romani christi nomini infesti sunt quibus
propter xp̄m barbari pepercerunt: Testantur hec martyrum loca & basilice apo
stolorum. que in illa uastatione urbis ad se confugientes suos alienosq; receperūt
Hucusq; cruentus seuiebat inimicus ibi accipiebat limitem trucidatoris furor. illo
ducebantur a miserantibus hostibus quibus etiam extra ipsa loca pepercerant ne
in eos incurrerent. qui similem misericordiam non habebant qui tamen etiam
ipsi alibi truces atq; hostili more seuientes. postea q̄ ad loca illa ueniebant ubi fue
rat interdictum quod alibi iure belli licuisset tota feriendi frenabatur imma
nitas & captiuandi cupiditas frangebatur. Sic euaserunt multi qui nūc xp̄ianis



Incipit liber primus aurelii augustini ypponensis epi̅ doctoris egregii de civitate dei ∾

Gloriosissimam civitatē dei sive in hoc tēporum cursu cū inter impios peregrinatur ex fide vivens · sive in illa stabilitate sedis eterne quā nunc expectat per pacientiam quo adusque iusticia convertatur in iudicium · deinceps adeptura per excellenciam victoria ultima et pace perfecta · hoc ope ad te instituto et mea promissione debito · defendē adversus eos qui conditori eius deos suos preferunt · fili carissime marcelline suscepi · magnū opus et arduum · sed deus adiutor n̄r est · Nam scio quibus viribus opus sit ut persuadeatur superbis quanta sit virtus humilitatis · qua fit ut omnia terrena cacumina temporali mobilitate nutancia non humano usurpata fastu · sed divina grā̄ donata celsitudo transcendat · Rex enī et conditor civitatis huius de qua loqui instituimus · in scriptura populi sui sententiā divine legis aperuit



xj

De celle cite sont les ennemis contre lesquelz la cite de dieu est a defendre. Toutesvoies il en ya plusieurs qui corrigee leur mauvaise erreur sont faiz asses convenables citoyens en icelle cite. Et si en ya moult dautres qui sont si embrasez des feux et haynes et si mescognoissans des apperz benefices du vray redempteur dicelle cite que aujourdhuy ilz ne mouveroient leurs langues contre elle. Cest a dire quilz nen diroient mie bien se ce nestoit que pour eschever la mort ilz trouvaissent es eglises consacrees a dieu la vie de quoy ilz senorgueillissent. Ne sont pas les rommains persecuteurs du nom de nostre seigneur aussi leurs ennemis espargnerent pour jhesucrist. Ce tesmoignent les sains lieux des martirs et les eglises des apostres qui en la destruction de celle cite de romme



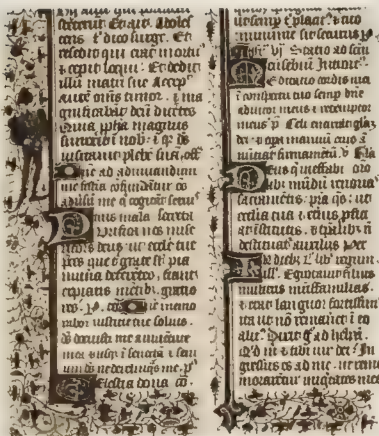
Cy commence le premier livre de la cite de dieu laquele fist et composa le glorieux docteur monseigneur saint augustin contenant .xxii. livres. Et pour lintroite et commencement de ceste oeuvre Sensieult tout premierement le prologue du translateur maistre Raoul de praelles.

A vous tresexcellent prince charles le quint roy de france. Je raoul de praelles vostre humble serviteur et subgiet. Tout vostre ce que je scay et puis faire a vostre noble commandement. Mon tresredoubte seigneur les naturiens Comme pline Ysidore bede Aristote et autres qui furent les livres des proprietez des choses mettent laigle Roy souverain de tous les oyseaulx Et entre ses proprietez dont elle a plusieurs lui en attribuent trois principalles. La premiere est que elle surmonte par son vol tous aultres oyseaulx. La seconde quelle regarde plainement et sans flechir le solleil. Et la tierce que ses faons elle espreuve



Nul ne sy frote.











Nul ne sy frote
ob. de bourg



seroit a raconter car cestoyent
toutes gens faiz de tel oeuure. Et
sans nulle doubte se ilz assail
loyent roidement puissaument
et felonneusement ceulx de de-
dans qui point nestoyent mou
tons mais toutes gens de fa
con et plains de grant harde
ment nen faisoyent mie mois
Car au trenchant des espees
au fer des glaiues et de grosses
haches darmes ilz les rebou
toyent et poussoyent souuent
et menu et les faisoyent du hault

des murs tresbuchie et reuer
ser lun sur lautre dont a croi
re ne fait du contraire que plu
sieurs ny perdissent la vie.
Et dont on sauoir que oncq
de telz assaulz ou plus cru
eulx que cestui y furent faiz
et aussi plusieurs saillies et
rencontres. Et ceulx de la for
teresse feirent de moult belles
apertises darmes sur leurs
ennemis Si comme ceulx qui
tousiours les contendoyent a
mettre au dessoubz et a destruc

tresbien emparle. Lequel mist bien aourne de tout ce que a tel messaige faire appartient s'en vint devant le roy et le salua moult honnorablemt disant en telle maniere.

Comment le messaige de monseigneur girard de roussilon parla au roy charlez le chaulue. iiij.xx vij. chapitre.

Sire tres souverain et tres redoubte celui dieu qui voulst des sains cieulx descendre en la terre et naistre de la vierge glorieuse pour donner paix a toute creature humaine de la guerre laquelle si estoit meue par le pechie de nostre premier pere adan vous vueille accroistre vostre grace et bonte et vous doint tousiours sens et entendement de faire oeuvre qui soit aggreable avec bonne vie et sante et a tous ceulx qui vous sont presens





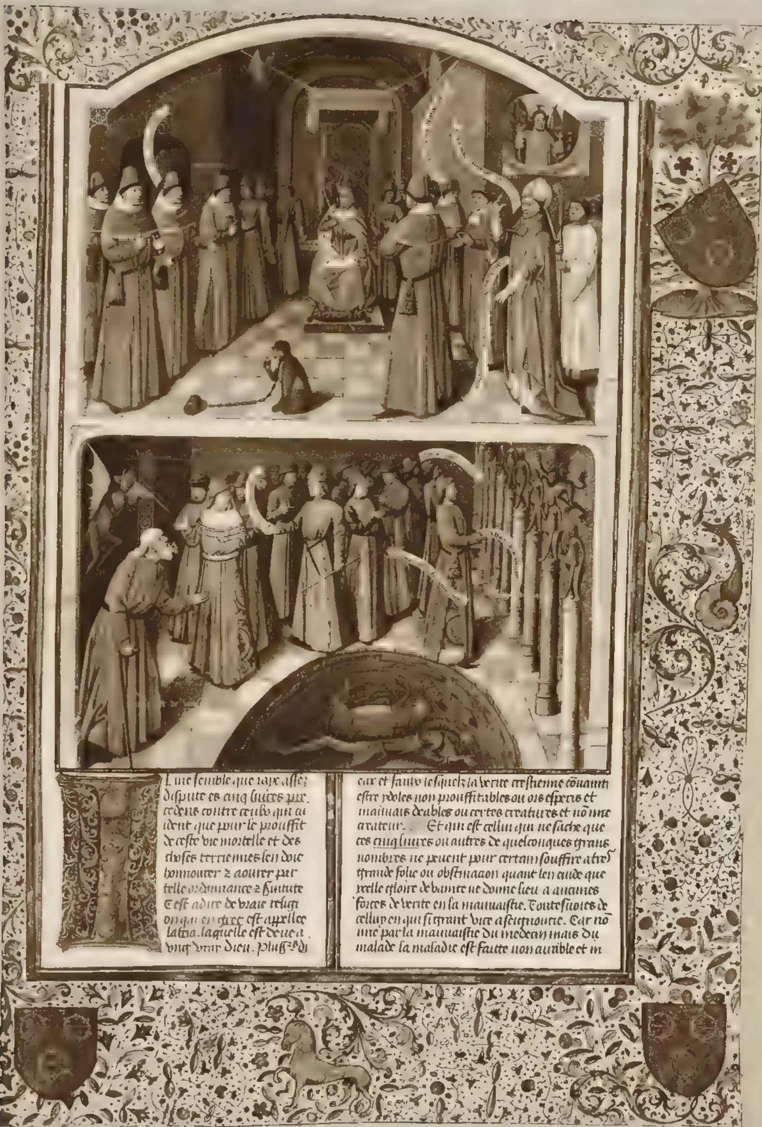


Pour ce que au co
mencement de ceste
euure en faisant la
diuision de ce liure
nous lauons diuise
en plusieurs parties
Et par especial en
deux parties prinα
paulx dont la seconde partie principale en souzie
me liure Et la premiere nous lauons diuisee en
deux Cestassauoir que chascune contient cinq li
ures Et encores celle premiere partie des cinq pre
miers liures auons diuisee en deux autres parties
dont lune contient les iii. premiers et la seconde
les ii. En laquelle premiere partie mons. saint
aug. demonstre q la cite de romme ne pot attribuer
a la religion xrienne les maulx quelle souffri aux
temps crestiens pour ce que ilz ne aouroient q
ung dieu Cestassauoir ihucrist de laquelle ptie
nous nous sommes deliurez au mieulx q nous a
uons peu a laide de dieu. En ceste seconde ptie
qui contient le quart et le ve liure mons. saint au
gustin veult demonstrer que les rommains ne
peuent attribuer a leurs dieux les biens qui le



Puis ce que felicite ou
beneurete est la plenitude de toutes les choses
qui sont a desirer la
quelle nest mye deesse
mais est don de dieu.
Et pour ce ne doit aucun dieu estre aoure des hommes fors celluy
seulement qui les puet faire beneurez dont
se celle felicite estoit deesse len avoit cause de
aourer elle seule pour ce est il raison que
nous veons consequemment pour quelle cause

dieu qui puet donner ces biens que peuent
avoir semblablement ceulx qui ne sont
pas bons. Et par ce aussi ceulx qui ne sont
pas beneurez ait voulu lempire de romme
estre si grant et durer si longuement pour
ce que certes celle multitude des faulx di
eux quilz aouroient ne la pas fait. Et
nous avons ia dit moult de choses et encores
en dirons nous la ou il nous semblera estre
Convenable chose den parler. Donc
ques la chose de la grandeur de lempire
de romme ne fortuite ne fatale selon la



Il me semble que iaye assez
dispute es cinq livres pre-
cedens contre ceulx qui cu-
ident que pour le prouffit
de ceste vie mortelle et des
choses terriennes len doie
honnourer & aourer par
telle ordonnance & servitute
cest adire de vraie religi-
on qui en grec est appellee
latria. laquelle est deue a
ung vray dieu. plusieurs di-

eux et faulx lesquelz la verite crestienne convainc
estre ydoles non prouffitables ou ors esperis et
mauvais deables ou certes creatures et non mie
createur. Et qui est cellui qui ne sache que
ces cinq livres ou autres de quelconques grans
nombres ne peuent pour certain souffire a tres
grande folie ou obstinacion quant len cuide que
celle gloire de vanite ne donne lieu a aucunes
forces de verite en sa mauvaistie. Toutesfoies de
cellui en qui si grant vice a seigneurie. Car non
mie par la mauvaistie du medecin mais du
malade la maladie est faitte non curable et in



Es plus apris et me
illeurs engins aux
quelz les livres prece
dens souffisent assez
Et oultre a ceste cho
se demonstrer. Cest
assavoir que les di
eux des paiens. ne
doivent point estre a
ourez ne pour la vie
temporelle ne pour
la vie perdurable du

ront paciement et debonnairement porter ou souffrir
ce que ie me suis efforce de mon petit entendement
et pouoir de ouvrer avec la grace et laide de celluy
qui puet ce comme vray dieu de arrachier et extir
per le plus diligemment que jay peu les oppinions
mauvaises & anciennes lesquelles sont ennemie
ala verite de pitie. Cest adire ala foy crestienne les
quelles longue erreur fiche & boute plus parfonde
ment & plus tenaument es couraiges obscurs de
humain lignaige. Et ne devront mie cuidier ces
engins que ce soit chose superflue pour les autres
la quelle ilz sentent que des ja elle nest pas nec,



Or nous convient il a present proceder de moult plus soubtile et parfonde entencion qui na convenu absouldre les questions. Et a determiner la sentence des .vii. livres cy dessus escrips. ¶ Quelz merveilles. Car nous entendons a avoir collacion ou estrif non pas avec chascun. mais seulement avec les philosophes dicelle theologie que ilz appellent naturelle. Car elle nest pas dite fabuleuse ou civile. Cest adire theatrique ou citoienne. Dont lune. Cestassavoir celle du theatre amentoit les crimes ou mauvaistiez des dieux. lautre. Cestassavoir la citoienne demonstre les desirs ou voulentez des dieux plus criminelz et plus mauvais. Et par ce il appert quil convient mieulx estre dis mauvais deables que dieux. ¶ Et se nous interpretons ou exposons en latin ce nom philosophe qui est nom grec. Il vault autant a dire comme.





Le premier chapitre de une nature des bons
anges et des mauvais :

C'est une chose convenable
a doubter les appetis et desirs
des bons anges et des mau
vais avoir este entre eulx co
traires. nonne par nature
et commencemens divers co
me dieu bon aucteur et faiseur de toutes sub
stances ait cree les uns et les autres mais
pour leurs voulentes et convoitises quant
les uns se tiennent fermement et demeuret
ou bien commun lequel bien pour eulx dieu leur
est et en sa pardurablete verite et charite
des les autres en eulx plus delitant en leur
puissance aussi come se a soy il feussent leur
bien du souverain bien saintifie de tous con
murent a eulx a fire acomplir et en avant
en eulx eslievement dorgueil pour tres ex
cellente pardurablete ou oultre cuidance
ou fole hardiesse de vanite pour tres certai
ne verite ententes particulieres pour sin
guliere charite ilz furent fait orgueilleux
deceveurs et envieux. Doncques la cause
de la beneurte de ceulx la c'est a dire des bons
est soy aherdre a dieu Et au contraire la cau
se de ceulx cy est a entendre que c'est soy non aher
dre a dieu pour laquele chose se quant on
demande pour quoy ceulx la sont beneures
l'en respont justement selon dit que c'est po
ce quil se aherdent a dieu Et quant on dema
de pour quoy ceulz cy sont meschans l'en res
pont aussi droiturierement que c'est pource
quil ne se aherdent mie a dieu nul n'est bien
de creature raisonnable ou qui ait entendement
par lequel elle soit beneuree fors dieu Et ainsi
si la soit que toute creature ne puisse mie
estre beneuree pource que ce don n'acquieret
mie ne ne prennent de ses bois pierres
ne chose qui ait de tele maniere toutevoies
les choses que creature puet elle ne le puet
mie de soy mesmes come elle soit tree de
nient mais elle le peut de celli de qui elle
est tree car par icelli acquis elle est beneuree
et lequel perdu elle est meschant mais celli
qui n'ont autre bien mais de soy mes
mes est beneure ne puet des lors estre mes
chant pource quil ne se peut perdre Et pour



cest assavoir de depuis noe jusques a abraham len treuve aucunes gens qui aient vescu selon dieu :

Cette chose est assavoir clerement par la parole des escriptures se les apparances du cours de la saincte cite soient continuees apres le deluge ou se elles furent entre rompues par les mauvais temps courans entredeux en tele maniere que quelque homme ne aourast ung seul vray dieu pour ce que es livres approuves ou canoniques depuis noe et sa femme et ses trois filz et ses trois brus qui desservirent a estre sauves par larche du gastement du deluge nous ne trouvons jusques a abraham que la voix de quelconques soit racontee par parole divine evidente fors que noe recommande ses deux filz sem et japhet par beneisson de prophecie en regardant et avisant ce qui estoit de long avenir apres dont il avint que il mauldit son filz moien cest adire le plus jeune de laisne et greigneur du dernier lequel avoit peche en son pere et le mauldit nomme en la maison filz diceli en disant ainsi mauldit soit chanaan lenfant il sera subiect a ses freres. Touteffois chanaan avoit este engendre de cham lequel cham navoit mie couverte la nudite de son pere qui dormoit ancois lavoit descouverte dont aussi iceli noe adiousta apres la beneisson de ses deux filz cest assavoir du greigneur et du mendre en disant ainsi benoit soit nostre dieu de sem et de chanaan sera subiect diceli dieux dont leesse ou joie a japhet quil habite es maisons de sem Et comme la plantacion de la vigne diceli mesme noe et ce que il se enivra du fruit dicelle et ce que il fut descouvert quant il dormoit et les autres choses lesquelles sont illec faittes et escriptes sont plaines ou pregnans de sentemens de prophecie et couvertes de couvertures. Exposicion sur ce chapitre

Ce est xvi^e livre Le translateur.

Monseigneur saint augustin pour

ceste euure. xiiii

Des choses qui ou xliiii^e pseaume appartenans a ihucrist et alegliſe ſont dites ou appartienent ou en figure. xv

Des choses qui ou C et ix^e pseaume appartiennent ala prestrise de ihucrist et des choses qui ou xxi^e apptiennet aſa paſſion. xvi

Du iii^e pseaume et du xl^e et du xv^e et du lxvii^e es quiex la mort et la resurrection de ihucrist sont prophetisees. xvii

Du lxviii^e pseaume ouquel loſtinee de lomaute des iuifs est declairee. xviii

Du royaume dauid et de ſon filz ſalomon et de la prophecie que len treuue appartenir a ihucriſt ou es liures qui ſont acouplees aſes escrips ou en ceulx des quiex il neſt pas doubte quil ſont de li. xix

Des roys apres ſalomon ſoit en iſrael ſoit en iuda. xx

De ieroboam qui par mauuaistie didolatrie fist desuoier de la loy le peuple a li ſubget ouquel toutevoies dieu ne laiſſa pas et les prophetes a inspirer et a en garder pluſeurs combien quil fuſſent ydolatres. xxi

Du divers estat de lun et de lautre royaume des hebrieux iusques atant que lun et lautre peuple feuſſent menes en chetiuete en divers temps rappelle apres iuda en ſon royaume lequel vint derrenierement en la puiſſance des rommains.

Des prophetes qui furent derrenierement es iuifs ou les quiex listoire de leuuangille dit avoir este environ le temps de la nativite de ihucrist.

Cy finent les chapitres du xvii^e liure de la cite de dieu.



La cite de dieu decourant par lordre des temps a demonstre comment ſoient acomplies les promesses de dieu qui furent faites a abraham ala gloire lignee du quel nous avons apris et que la gent disrael selonc la char et toutes gentes selonc la foy estoient deſtinees par la promesse que dieu li avoit faite Et pour ce que le liure precedent a este poursuivi iusques adauid le quel fait la fin dicelli Il nous fault poursuir et prendre de puis ſon temps les choses qui ſenſuiuent pour tant comme il en ſera meſtier a ceste euure que nous avons empriſe Et ainſi le temps que



des choses qui sont desputees es .xvi.
livres precedens. Jusques au temps de
nostre saulveur Jhesucrist.
Je promis a escripre de la nais
sance du cours et fins des cites
des deux cites desquelles l'une
est de dieu et l'autre est de ce
siecle en laquele ceste est aussi
pelerine en tant comme il appartient
a la lignee des hommes apres ce que j'a
voie premierement deboute a l'aide de
dieu les ennemis de la cite de dieu qui
mectoient leurs dieux avant jhesucrist
createur de celle cite et qui par leur tres
mauvaise envie ont envie sur les cres
tiens. Mais de ceste j'ai vore promesse
que j'ay recorde maintenant laquele est
partie en .iiii. j'ay demene la naissance
de ces deux cites es quatre livres subsequens.
Apres j'ay demene le cours d'icelles a
prendre du premier homme jusques au delu
ge en ung livre ce est ce livre lequel est
le .xv.e livre et de la jusques a abraham
aussi comme les deux ont couru en temps
aussi ont elles couru en noz livres mais
depuis abraham jusques aux roys d'israel
ou nous avons acompli le .xvi.e livre et
de la jusques a l'advenement de nostre s. jhesu
crist et qu'il print char en la vierge marie
jusques auquel temps le .xvii.e livre s'estent
il semble par mon stile que la seule cite
de dieu ait couru par ce temps jasoit ce
que elle n'ait pas seule couru en ce siecle
mais aient couru pour certain les deux
cites en humain lignage aussi comme il
appert par les temps les quiex je racompte
rent que elles ont eu cours ensemble
de leur commencement. Mais j'ay ce
fait pour ce que premierement depuis
que les promesses de dieu commence
rent a estre plus cleres jusques a sa na
tivite ouquel estoient a acomplir les
choses qui estoient promises sans inter
polacion afin que ceste cite de dieu qui fait
son cours apparust plus distinctement au
contraire de l'autre cite ja soit ce que elle
n'ait fait son cours en clarte mais en um
bre jusques a la revelacion du nouveau
testament. Je voy doncques que ce que je
avoie entrelaissie est afaire et que je advan
ce assez et tant qu'il souffira comment
celle cite a aussi couru depuis le temps

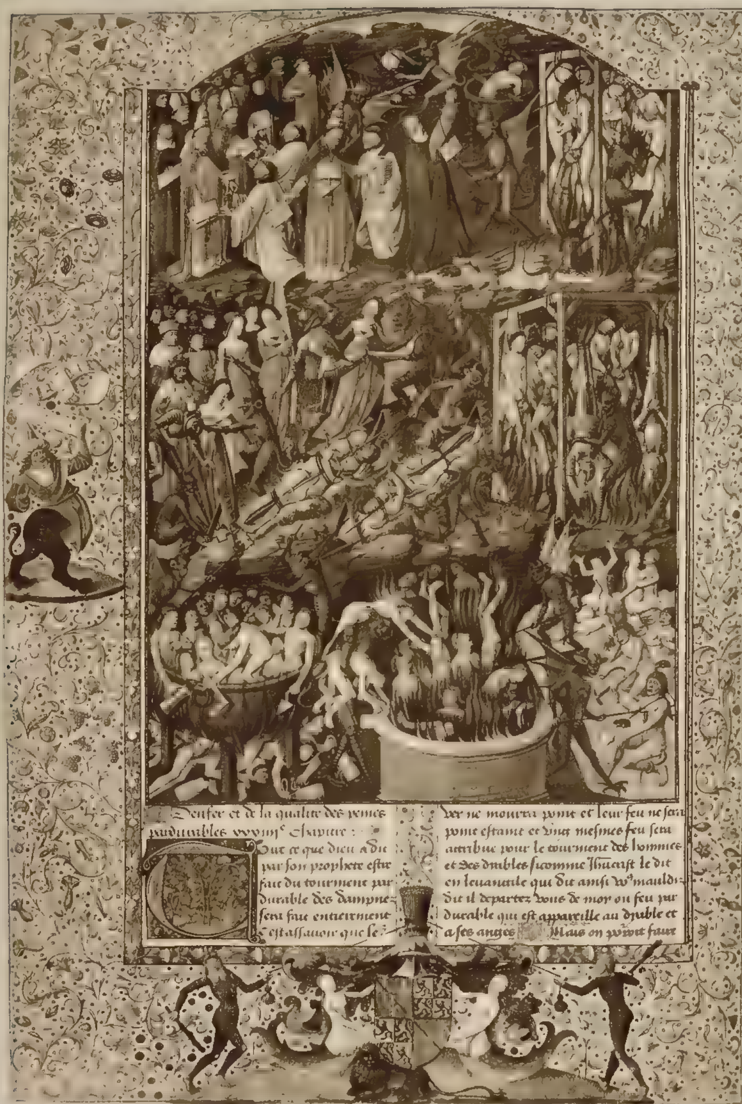

Duces et preuostz
Apres ce q
Valerius
a parle ou premier
liure des choses
qui appartiennent au seruice
et honneur des dieux selon les
romains et les autres gẽs qui
pour lors estoient. Maintenant
en ce second liure et es autres li
ures ensuiuans il parle et met
exemples des choses qui peuent
mouuoir a bonnes meurs. Et
premierement il met son prolog
ue en continuant ce second liure
a la fin du premier et dit ainsi :


sa poursuite.
pitre est de humanite et de clemence.
Et dit



Fortune qui est dueil hi
daux monstre. et qui
comme chamberiere
donne et depart aux
hommes et aussi aux
femmes les bieneur
tez mondaines. si vint devant moy
puisque je qui mestoie dueil pou de
prise prenoie ma plume apres la
fin de mon cinquiesme livre pour en
commencer le sixiesme je qui fuz esba
hy de lymaige de fortune me escriay
a dieu qui est le donneur des divins
biens. Et se aucun me demande.
quelle fut ma sentence apres que je
euz advisee la figure de fortune. je
respons que je euz grant paour quant
je droitement regarday la grant es
tature et la merveilleuse facon du
corps de dame fortune. Car elle a
voit les yeux ardans et sambloit quilz
menachassent ceulx que elle regardoit
ceulx fortune avoit la face cruelle et
horrible. elle avoit ses cheveulx es
pes longs et pendans sur sa bouche
Certes je croy que fortune en son corps
avoit Cent mains et autretant de
bras pour donner et pour tollir aux
hommes les biens mondains et po
abatre en bas et pour lever en hault
les hommes de ce monde. Fortune
avoit robe de maintes et diverses
couleurs. Car nul homme ne la
congnoist. Fortune avoit la voix
si aspre et si dure quil sambloit q
elle eust bouche de fer. pour ce que
elle menasse tous les plusgrans
du monde. et si met ses menaces
a effect. Je advisay ces parties du
corps de fortune. Et toutesvoies je


La feste de tous sains
fut establie pour
quatre causes. Pre
mierement pour
la dedication dun temple. Seco
dement pour expier les faultes
tiercement pour oster neglige
et quartement pour impetrer
OMNES · SANCTI · ET · SANCTE · DEI · ORATE · PRO · NOBIS · AMEN



Denfer et de la qualite des peines
pardurables xxviije chapitre :
Out ce que dieu a dit
par son prophete estre
fait du tourment par
durable des dampnez
sera fait entierement
cestassavoir que le
ver ne mourra point et leur feu ne sera
point estaint et vng mesmes feu sera
attribue pour le tourment des hommes
et des diables si comme Jhucrist le dit
en levangile qui dit ainsi vous mauldi
dit il departez vous de moy ou feu par
durable qui est appareille au dyable et
a ses anges Mais on pourroit faire


De paradis et des joyes qui y sont
perpetuelment. xxxv^e chapitre
Monseigneur saint au-
gustin ou tiers livre du
credo dit quil sera si tres
grande difficulte a parler
des biens qui sont en
paradis et en la vie
pardurable que plus legerement et pl[us]
seurement pouons nommer ce qui ny
est point que ce qui y est. Il nya point de
mort ne de maladie Il nya fain ne soif
ne chault ne froit Il nya aucune corrup
cion ou pourreture ne indigence ne co
rroux ne tristesse. Et dit ung docteur
nomme de vitry en la fin du premier



Cy commence lacteur son
livre intitulé du songe
d'un vieil pelerin adrecié
au blanc faucon pelerin
au bec et piez dorez en trai-
tant comment ardant de-
sir accompaignie de sa seur bonne esperance
prins en figure pour le vieil pelerin en per-
sonne de tous ceulx qui desirent que le monde
et par especial la crestienté soient reforme
a bien faire par le commandement de provide-
ce divine emprent son grant voyage pour
trouver souveraines alquemistes et multipli-
er le besant de la monnoie. c'est assavoir trou-
ver verité accompaignee de trois vertus ne-
cessaires. paix. misericorde et justice. les quelles
jadis longtemps a s'estoient parties de ce monde
Et premierement l'acteur descript l'abit d'ar-
dant desir et de sa seur bonne esperance.
[Q]uant ardant premier chapitre.
desir a entendu lors sur en la sus-
chappelle ot en son cuer bien reca-
pitule le gracieux sermon de providence di-
vine. du quel il fu reconforte il dit en espe-
cial a sa seur bonne esperance. Ma belle seur je
congnois bien et par experience que aujourd'hui



Fortune suis royne et deesse
A qui monstre ma belle face
Lui fais dons, lautre pincesse
Tous honnoret, chascun lembrasse

Quant je pense et con
sidere les choses et
les fortunes de hu
maine nature et
les doubteux et soub
dains mouvemens des autres choses
je ne treuve a pou riens qui soit plus
labile ne plus muable quest la mor
tel vie domme. Je regarde que nature
a pourveu a toutes autres bestes dune
merveilleuse maniere de vivre de por ce
quelles nont pas congnoissance delles

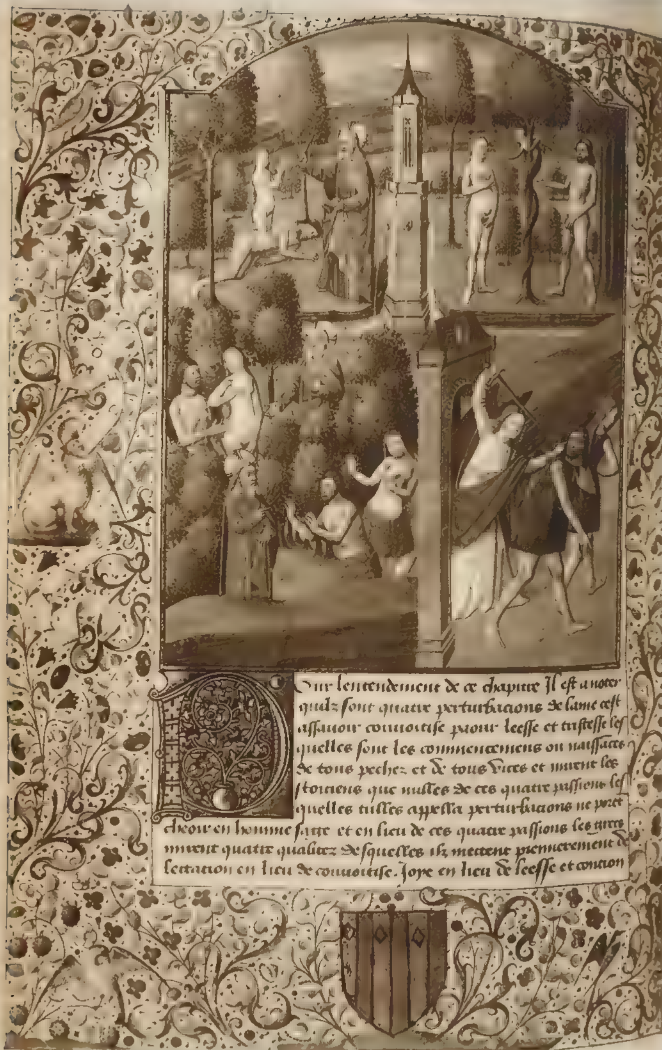
mesmes. et avec la memoire lenten
dement et la pourveance que nous avons
lesquelles choses sont divines et tres
nobles vertus de lame de nous sont
trouvees. avons seulement en nostre de
maise et travail. Car nous qui tous
jours sommes embesongnez de cures su
perflues, et non pas tant seulement
inutiles. mais dommageables et mor
telz sommes et tourmentez de ce qui est
present, et en auctorisse de ce qui est passe
et de ce qui est avenir par telle ma



Fortune suis fiere maistresse.
Qui tourne ma falde face.
Lun se pille. lautre se laisse.
Tous se mocquent. chascun se chasse.

Natur ma este trop il liberale, en ce quelle ma engendre fait a le mien plaisir. Belle raison. O quelle a estaint de brandons en toy quelle a obuie a moult dembrasement en toy douleur. Nature ma engendre fait et deffaicture. raison. Elle ne ta pas donne chose dont tu te delites. Selle ta donne chose qui te prouffite cest assez. laisse en paix tes complainctes. douleur. Nature ne ma pas donne la grace de beaulte raison. Elle ne ta pas voulu donner chose que maladie corrompist ne que vieillesse soubstraist. Elle ta donne par avanture ce que la mort mesmes ne oseroit atoucher. douleur. Nature ma donne beaulte de corps. Raison. Selle ta donne beaulte de lame, tu comme tenu


Pour ce quil est plusieurs opinions et que plusieurs
acteurs parlent diversement que les rommains de-
scendirent de ceulx de troye Nous voulons demostrer
qui furent les premiers qui vindrent es lieux ou est
romme de prime et qui premierement y edifierent
maisons villes et chasteaulx et les noms diceulx
Premierement selon ce que dit martin en sa cronique apres ce que
la tour de babilone ot este edifiee et que les langaiges furent co-
fondus Noe avecques ses enfans et aucuns autres se mirent en
mer et naga noe tant quil vint au tibre qui paravant ot nom



Pour lentendement de ce chapitre Il est a noter
quelz sont quatre perturbacions de lame cest
assavoir convoitise paour leesse et tristesse les
quelles sont les commencemens ou naissances
de tous pechez et de tous vices et mirent les
stoiciens que nulles de ces quatre passions les
quelles tulles appella perturbacions ne povoit
cheoir en homme sage et en lieu de ces quatre passions les tiers
mirent quatre qualitez desquelles ilz mettent premierement de
lectation en lieu de convoitise. Joye en lieu de leesse et caucion


Tout ce que dieu a dit par son prophete estre fait du tour
ment pardurable des dampnez sera fait entierement
cestassavoir que leur ver ne mourra point et leur feu
ne sera point estaint et ung mesmes feu sera attribue
pour le tourment des hommes et des dyables sicomme ihesucrist
le dit en levangile qui dit ainsi vous mauldiz dit il departez
vous de moy au feu pardurable qui est appareille au dyable
et a ses anges Mais on pourroit faire icy une question



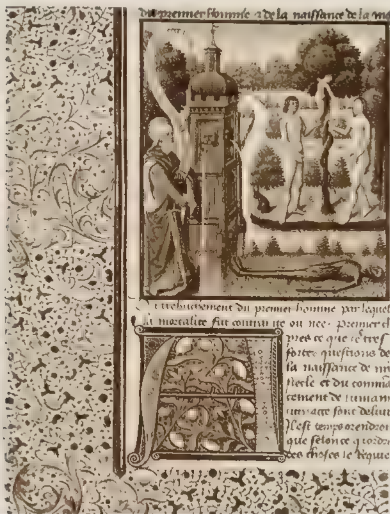
Monseigneur saint augustin ou tiers livre du credo dit quil sera si tresgrande difficulte a parler des biens qui sont en paradis et en la vie pardurable que plus legerement et plus seurement povons nommer ce qui ny est point oue ce qui y est. Il ny a point de mort ne de maladie. Il ny a faim ne seif ne chault ne froit. Il ny a aucune corrupcion ou pourreture ne indigence ne courroux ne tristesse. Dit vng docteur nomme de Vitry en la fin du premier sermon de pasques en ceste

entrassent le roy alaric fist deux editz. le premier que tous ceulx qui yroient a refuge aux eglises espalment de mons saint pierre et saint pol fussent saufs et sans ... violence. le second que quelconque pillerie quilz feissent le plus quilz pourroient ilz se tenissent de tuer et de navrer. Sicome dit racompte orose ou vii. livre de son ormeste.

Cy commence le premier livre de aurelie augustin de la cite de dieu contre les payens. Et doit estre prins pour ung autre prologue et chapitre.

Mon tresch. filz marcellin en ceste euvre que jay ordonnee a te por lamour de toy. et laquelle je tieng quelle test deue por ce que je la tay promise. Jay entreprins a deffendre la tres glorieuse cite de dieu contre ceulx qui mettent les ydoles au devant du createur dicelle cite. Soit ou cours de ce temps present. Quant celui qui vit en vraie foy fait son pelerinage en ceste vie mortele entre les mescreans ou en la fermete du siege perdurable quil attend par pacience jusques a ce que justice soit convertie en jugement. Et que icelle fermete sa acquise par excellence en la victoire derreniere et paix parfaite.

Cest grant euvre et haulte mais dieu est en nostre aide. Car je scay bien quel force il convient a demonstrer aux orgueilleux. combien la vertu de humilite est grande. Qui fait que la haultesse donnee par grace divine non pas usurpee par humain orgueil surmonte toutes les hautesses terriennes qui se meuvent par mobilite temporele. Certes le roy et createur de ceste cite de laquelle nous avons ordonne a parler demonstra au peuple la sentence de sa loy divine. Par laquelle il est dit dieu resiste aux orgueilleux et donne grace aux humbles. Et toutesvoies le cuer orgueilleux desire ce qui est de dieu. Et ayme quil li soit dit en ses louanges ce qui est dit en ung vers de virgille. Pardonner aux subgietz et confondre les orgueilleux. Dont de la cite terrienne. laquelle comme elle ait grant desir de seignourir suppose que le peuple soit en obeissance. Neantmoins demeure en elle










[illegible]
nest pas ainsi appellee pardurable pour la longueur
daage qui doie avoir fin en aucun temps mais pour ce
que selon quil est escript en levangile Ja ne sera fin
de son regne ou royaume.) Ne aussi nest elle pas ap
pellee pardurable par telle maniere q̃ la semblance
de perpetuite y appere par ce que quant les vnge
trespassent en mourant les autres succedent en
naissant aussi comme il semble que vne mesme
verdeur demeure en larbre qui tousiours est vestu de
fueille quant les vnes des fueilles cheans) continuet
les autres qui naissent y gardent lespece de verdeur.
Mais en ce [illegible] tous ses citoiens seront immortelz
et acquerront les hommes ce que les saints anges
ne perdirent oncques. Ce sera dieu le trespuissant q̃


A vous tresexcellent
prince. Charles le
quint roy de france
le moul de prallees
vostre humble servi
teur et subget tout ce
que je scay et puis faire a vostre commande
ment. Mon tresredoubte seigneur les natu
riens comme plinie adelin. aristote bede et
autres qui firent les livres des proprietes
des choses maittent laigle roy souverain
de tous les oyseaulx. Et entre les propri
tes dont elle a plusieurs alui attribuent
trois principaux. La premiere est que
elle surmonte par son vol tous autres
oyseaulx. La seconde que elle regarde
directement et sans flechir le soleil. La
tierce que ses faons elle prouve. Et ceulx
qui ne pevent regarder le soleil plainement
sans flechir elle les gette hors de son nit et
renie. Et quant iay bien considere et
ymagine ces trois haultes proprietes il
me semble que je ne les puis mieulx com
parager ne plus proprement a nul des
docteurs de sainte eglise especiaulment de
leglise primitive que a monseigneur saint
augustin. Car premierement en la doctri
ne de la foy en la confutacion ou reproba
cion des heresies en la declaracion de la be
noite trinite. oncques nul de tous ceulx





Mon treschier filz marcel
lin en ceste euvre que iay
ordonnee afaire pour la
mour de toy. et la quelle
ie tiens quelle est deue pource que ie lay
promis. Jay entrepris a deffendre la tres-
glorieuse cite de dieu contre ceulx qui met
tent leurs ydoles au devant du createur

d'icelle cite soit ou cours de ce temps pñt
Quant celui qui vit en vraye foy fait
son pelerinage en ceste vie mortelle entre
les mescreans ou en la fermete du siege
pardurable que il atant tout par pacien
ce iusques a ce que iustice soit convertie
en iugement et que icelle fermete sera
acquise par excellence en la victoire der



Se le sens humain qui
pour cause de humanite
qui est fraile et malade
par coustume nosoit co
tredire a la clere raison
de verite. Mais sousmeist sa vraye
doctrine de la foy crestienne sa langueur
comme a vraye medecine. Jusques a ce q
par laide divine elle feust garie par
doulce mixtion de foy. il ne seroit ia
mestier de long sermon acculx qui sentent
droittement de la foy catholique et qui
par paroles suffisaument scevent decla
rer ce quil sentent a convaincre chas
cune erreur de vaine oppinion.
Mais pource que cest la plus grant
maladie et la plus obscure de lenten
dement des folz et non sachant en ce q


e aude que iaye af
sez dit des mauuai
ses meurs de cou
rage qui sus toutes
choses sont a eschi
uer et que les faulx dieux ne tin
drent compte de secourir au peuple
qui les aouroit afin que il ne feussent
ces maulx mais qui plus est ont
fait que il ont este contaminés a ces
fane. Mais il semble que il est
adire des maulx les quelx peuls seu
lement ne veulent souffrir sicomme
sont fam maladie batailles pillerie
chetiuete ocision et autres se aucũes
en ya semblables dont nous auões

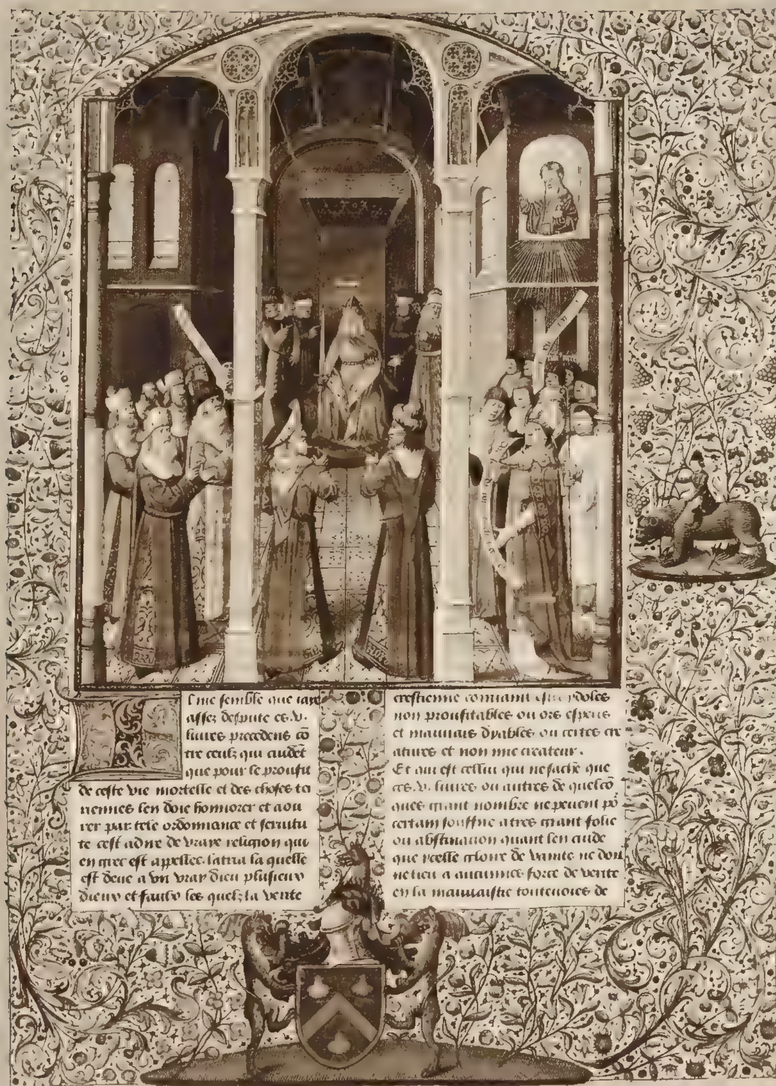


En commencant a
dire de la cite de dieu
Cest a dire quant ie
commencay de fai
re mon liure le tiers que ie auoye
premierement a respondre aux
ennemis dicelle qui en ensuiuant
les ioies terriennes et entendans
aux choses vaines et futures de
cest monde tout ce quil seuffrent
en eulx de tristesse et de douleur
est plus par la misericorde de dieu
qui les amoneste a eulx corrigier
que par ce quil les veille punir
par cruaute il mettent tout sus
a la religion crestienne est une
droite voie et couenable au salut
de lame et vraye religion. Et po
ce que aussi comme le peuple
mesmes est mal enseigne il; se





Pource que felicite ou beneurte est la plaineté de toutes les choses qui sont a desirer laquelle nest mie dieuesse mais est don de dieu. Et pource ne doie aucun dieu estre aoure des hommes fors cellui seulement qui les peut faire beneurez. Donc se celle felicite estoit dieuesse len avoit cause de aourer elle seule pource est il raison que nous veons consequē ment pour quelle cause dieu qui puet donner ces biens qui pueent avoir semblablement ceulx qui ne sont pas bons. Et pource aussi ceulx qui ne sōt pas beneurez aient voulu lempire de romme estre si grant et durer si longuement pource q̄ certes celle multitude des faulx dieux quil aouroient ne la pas


Il me semble que iay
assez desputé ces .v.
livres precedens cō
tre ceulx qui cuidēt
que pour le proufit
de ceste vie mortelle et des choses te
rriennes len doie honnorer et aou
rer par tele ordonnance et servitu
te cest a dire de vraye religion qui
en grec est appellee latria la quelle
est deue a un vray dieu plusieurs
dieux et faulx les quelz la vente

crestienne conuaint estre ydoles
non proufitables ou ors esperis
et mauuais dyables ou certes cre
atures et non mie createur.
Et qui est cellui qui ne sache que
ces .v. livres ou autres de quelcō
ques grant nombre ne peuent pō
certain souffire a tres grant folie
ou obstinacion quant len cuide
que telle gloire de vanite ne doit
netieu a aucunnes force de vente
en sa mauvaistie toutenoies de



ces plus apperts et
meilleurs ennemis
aux quieux les li
vres precedens sou
fisent assez et ou
tre a ceste chose de
monstrer. Cest assavoir que les dieux
des paiens ne doivent estre point
aourez ne pour la vie temporelle
ne pour la vie pardurable devront
paciemment et debonnairement por
ter ou souffrir ce que ie me suis ef

force de mon petit povoir de ouvrer
avec la grace et laide diceluy qui
puet ce comme vray dieu de arra
chier et extirper le plus diligement
que iay peu les oppinions mauvai
ses et anciennes les quelles sont
ennemies a la verite de pitie cest
a dire a la foy crestienne les quelles
longue erreur afichie et boute plus
profondement et plus tenamment
es courages obscurs de lumain li
gnage et ne feuront me auder



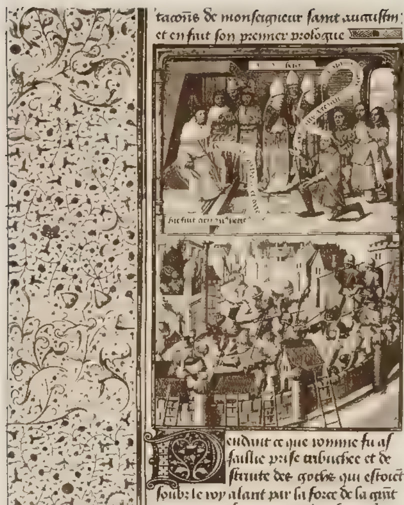



aucuns orent op
pinion et que
aucuns des di
eux feussent bōs
et aucuns mau
uais . Mais
aucuns avans meilleur sentence
des dieux leur donnerent tant
donneur et de louenge quil no
serent croire aucuns des dieux
estre mauuais . Et ceulz qui
dirent que aucuns des dieux
feussent bons et aucuns mauuais
appellerent les dyables par nos
des dieux combien que aussi fais
sent il les dieux dyables mais
non pas souvent entant que il
maintiengnent iupiter lequel
il dient estre roy et prince des
autres auoir este appelle dyable
par omer de poete . Mais
ceulz qui afferment que tous
les dieux ne sont fors que bons
et meilleurs de trop que les bons



ons ceulz qui peu
ent mauvaise
ment user de rai
son scevent cer
tainement que
tous hommes
veulent estre beneurez. Mais
quant lenfermete cest a dire la fo
blesce de lengin des hommes mor
telz enquiert qui sont ceulz qui
sont les beneurez ou de qui les be
neurez sont beneurez maintes grans

controversies en ont este esmeue
es queles philozophes ont emploi
e leur estude et leur temps les que
les controversies ramentevoir
et discuter apresent est longue cho
se et non pas necessaire. Car
se il souvient a celi qui list ces
choses de ce que nous avons dit
en le viii^e livre cy devant en eli
sant les philozophes avec les quelz
ceste question de la beneuree vie
qui est a avenir apres la mort


tacions de monseigneur saint augustin
et en fut son premier prologue
Pendant ce que romme fu as
faillie prise trebuchee et de
struite des gothes qui estoient
soubz le roy alant par la force de la gent




Ceci et a quieulx dieux les
rommains avoient baillie
la cite en garde et dont ilz
se esiouissoient. O trop
meschante erreur ilz se courroucent a













[E]xcuily contre les queux
nous avions cest assa
non contre les mesfar
sans ne veulent pas que
nous prefesions ace caton et saint hoe



[I]l est encore une cause
de la quelle ie avoie com
mence a dire par la quel
le len cuide estre prouffi
table chose a ung chascun de soy occire



[E]t ainsi en maniere et
terme daugier et si at
trairay devant tous
autres salustre a tes
moing le quel comme a la louenge

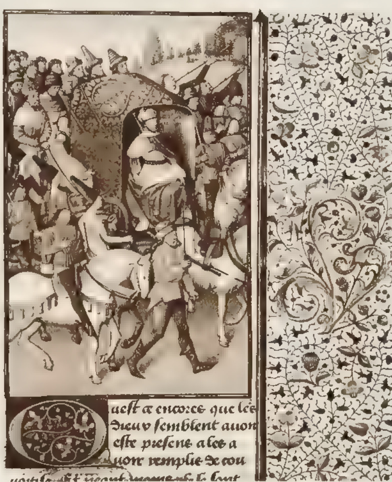


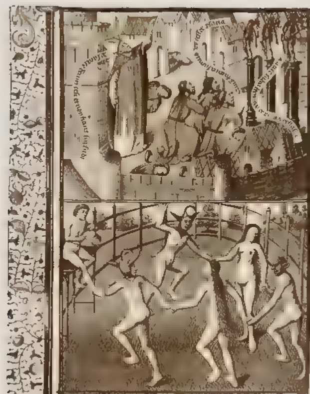
[D]ouree est il que ces dia
bles ne tindrent comp
te des meurs des cite
ne des pueples qui les
aouroient quant il souffroient sas
monstrer aucun signe horrible de desplai


a quelle maniere semblab
ment caton si comme salu
stius noble et veritable hy
storien en la sentence que il


u par aventure les loix
ne furent point institu
ees ne donnees au peu
ple rommain par leurs
dieux pour ce que si comme dit saluste


ennuie.
Que les choses qui sont advenues
durerent en la prise des citez sont ave
nues par la coustumes des batailles
et ce qui est advenu de pitie et de dou


uest ce encores que les
dieux semblent avoir
este presens a ces a
voir remplie de cou





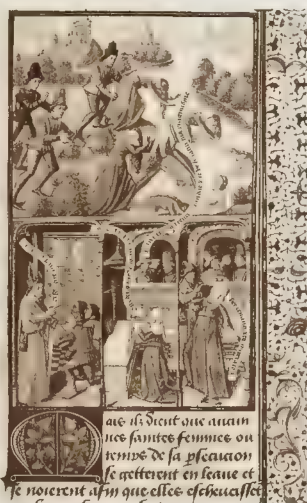













Cy commence le prologue de la seconde partie de la translation et exposition du liure de monseigneur saint augustin de la cite de dieu translate et expose par maistre raoul de praelles selon et par la maniere que contenu est en son prologue sur la premiere partie



Nous disons la
cite de dieu de la
quelle lescriptu
re est tesmoing
laquelle escriptu
re nomme par
aventureux mouvemens de pen
sees mais plainement par lordon
nance de la souveraine pourvean
ce a soub; mis en soy toutes ma
nieres de engins humains excellet
par lauctorite divine. Toutes les

lestres de toutes gens. Car illec
cest assavoir en celle escripture est
escript glorieuses choses sont dittes
de toy cite de dieu. Et nous lisons
en lautre pseaume. Grant seign
et trop loable est en la cite de nre
dieu en sa sainte montaigne di
cele estendant esiouissemens a
toute la terre. Et un peu apres
en ce mesmes pseaulme sicomme
nous avons ouy et ainsi lavons
nous veu en la cite du seigneur






Nous avons ja
dit es livres pre
cedens que nom
pas a acommen
cier lumain
lignaige par sem
blance de nature tant seulement
mais aussi alaier ensemble du
lien de paix aussi comme cerrort
en unite par une maniere de co
gnacion damour et de dilection
dieu voult instituer les homes

ne ce genre ne feust a mourir en
aucuns singuliers se les ii. premi
ers cest adire adam et eve des quelz
lun cest assavoir adam feust cre
e de nient et lautre cest assavoir
eve de cellui neussent desservi p
inobedience les quelz comment si
grant pechie que par yceli nature
humaine fu mue en pis et triste
tee par necessite de mort es succes
seurs mesmes par lobligacion de
pechie . Mais la seurnomme ou


ar, in donques
fu ne le premi
er de ces .ij. pa
rens de lumai
lignaige se est
car il apparti
ent ala cite des hommes . Et abel
ne le quel appartient a
la cite de dieu . Car si comme no
veons par experience en un
seul homme et que lapostre dit
C est assavoir que ce qui est espi
rituel nest mie premierement mai
est premierement ce qui est char
nel et apres est ce qui est spirituel
Donc pource que un chascun
nest de masse dampnee et estrasse
non dadam il est chose necessaire
que dadam il soit mauvais et
charnel . Mais se il prouffite en
renaissant en ihucrist il est apres
bon et espirituel . Ainsi en tout
humain lignaige quant ces .ij. ci
tes commencierent premierement



a cit de dieu
de courant par
lordre des teps
et demonstre
comment soi
ent acomplices
les promesses de dieu qui furet
fctes a abraham a la lignee du ql
nous auons apris et que la
gent disrael selon la char et tou
tes gens selon la foy estoient deu
es par la promesse que dieu li a
uoit faitte [illegible]
ure precedent a este continui
mes a dauid le quel fut la
[illegible] . il nous fault po
suiuir et prendre de puis son teps
les choses qui sensuiuent pour tãt
comme il en sera mestier a ceste
euure que nous auons empris
Et ainsi le temps que samuel
commenca a prophetizer et apr
iusques a ce que le peuple disrael
fu mene en chetiuoison en babr

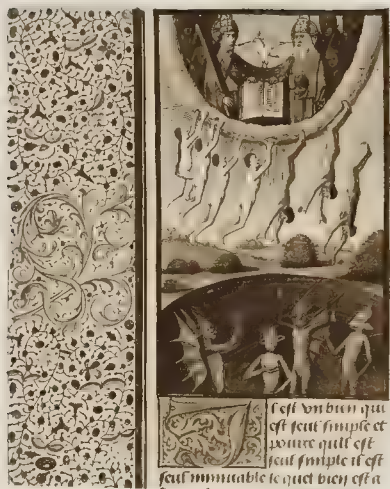


ar promie
a escrire de la
naissance du
cours et fine
dues des deux
citez des queles
lune est de dieu et lautre est de ce
siecle. En la quele ceste est auss
si pelerine en tant comme il ap
partient a la lignee des hommes
apres ce que iauroye premiere
ment de boute a laide de dieu les
ennemis de la cite dieu qui met
toyens leurs dieux avant ihe
sucrist createur de ceste cite et qui
par leur tres mauvaise envie
ont envie sur les crestians la
quele chose iay faicte es .v. vo
lumes precedens. Mais de ce
ste moye promesse que iay re
cite maintenant la quele est
partie en trois ie demerray la
naissance de ces deux citez es qua
tres livres ensuivans. Puis

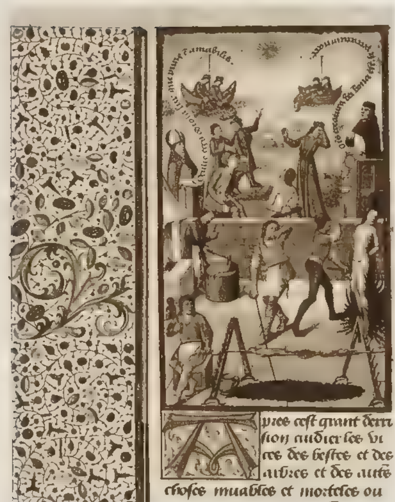

Pource quil
semble que
par a disputer
doresenauant
des fins deues
de lune et de
lautre cite. Cest assavoir de la ter
rienne et de la celestienne. les ar
guments des hommes mortels par
les quelz ilz se sont efforcez faire
a eulx mesmes beneurte en la
maleurte de ceste vie sont premie
rement a expeller tant comme la
raison de ceste euure la quele est
a parfaire le seuffrist afin que l.
appiere nompas seulement par auc
torite diuine mais aussi par
raison tele comme nous li pourons
adiouster pour les desloyaux co
bien que no par esperance la gle
dieux nous adonnee et icelle cho
se cestassauoir vraie beneurte la
quele il nous donnera different
des choses vaines dicelux ¶ Car

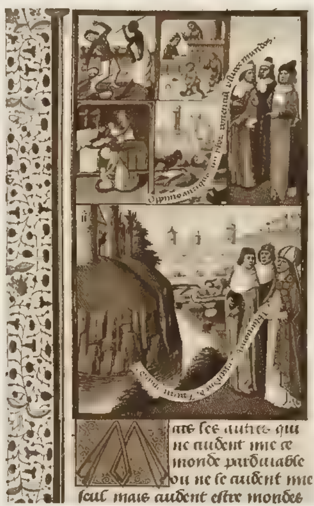





l est vn bien qui
est seul simple et
pource quil est
seul simple il est
seul immuable le quel bien est a

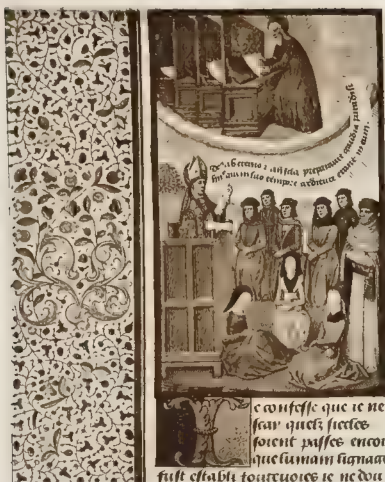

ncore say ie ce en
quoy mauuaise
voulente est faulte
estre fait en ce qui


pres cest grant derri
sion audier les vi
ces des bestes et des
arbres et des autres
choses muables et mortelles ou

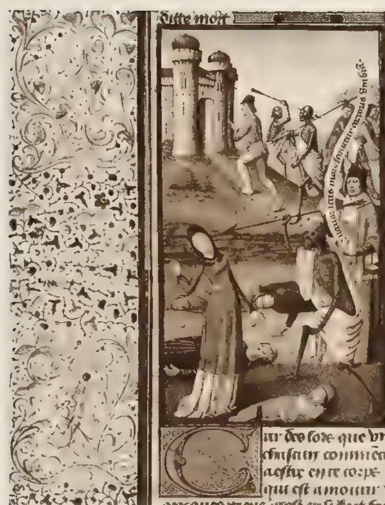

ais les autres qui
ne cuident mie ce
monde pardurable
ou ne le cuident mie
seul mais cuident estre mondes







e confesse que ie ne
scay quelz siecles
soient passes encor
que lumain lignage
fust establi toutesuoies ie ne dou


ar dieu faiseur des
natures et nomme
en quelque maniere
des vices crea hoc


dicte mort
ar des lors que un
chascun commence
a estre en ce corps
qui est a mourir


esse fu ainsi appelle
ar de ce que athenes
furent ainsi appel
lees le quel nom
est pour certain est





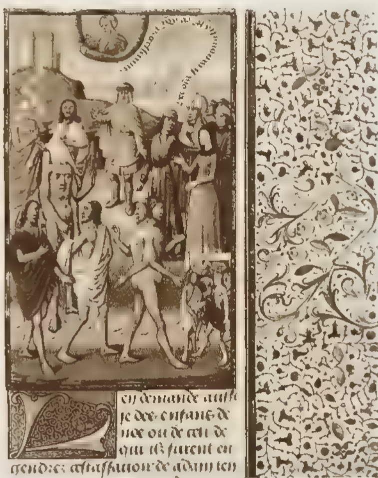


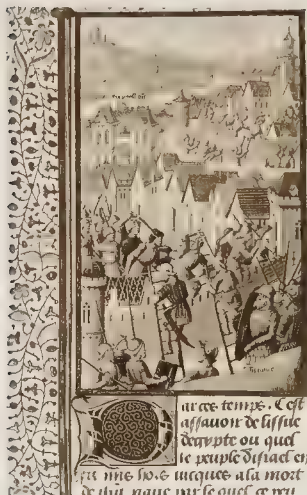




























vous tres excellent price
Charles le quint roy
de france. Je Raoul de
praelles vre humble
servite & subiect.
Tout vre & tout ce q
je sc & puis a vre commandemt. Comme il
soit que plusieurs ont descript les natures comme
Plyne. Solin. Aristote. Bede & autres
qui firent les livres des proprietez des

choses mettent laigle roy souverain de tous
les oyseaulx. et entre les proprietez dont elle
a plusieurs lui en attribuent iij. principaulx
La premiere est que elle surmonte par son
vol to' autres oyseaulx. La seconde q
elle regarde directemt & sans flechir le soleil
La tierce q elle preuve ses faons & ceulx
qui plainemt ne peuent regarder le soleil
sans flechir elle les gette hors de son nid &
reint. Et quant jay bien considere et



Lan huitiesme de
lempereur zenon
trespassa Chilperich iiii^{e} Roy des Fran
cois aprez lequel fust couronne son filz
Clouis premier Roy chrestien. et v^{e} en
lordre total des rois de France Car gil
lon qui en lieu de Chilperich fust fayt
Roy nest point mis ou nõbre des Rois.
Ledit Clouis commenca regner lã de
grace iiii^{c} iiii^{xx} et iiii. Il espousa Clo/

Cy commence le premier livre de Aurelie augustin de la cite de dieu. Contre les paiens. Ce peut estre prins pour vng autre prologue ce chapitre.

Mon treschier filz marcellin
en ceste oeuvre que iay or
donnee a faire pour lamour de toy. Et
laquelle te tient q̃lle test deue pource q̃
Je le tay promis. Jay entreprins a deffend'
la tresglorieuse cite de Dieu Contre ceulx
qui mettent leurs ydoles au devant du
createur dicelle cite Soit ou cours de cest
temps present. Quant celui qui vit en vraie
foy. fait son pelerinage en ceste vie mor
telle entre les mescreans ou en la ferme
te du siege pardurable que il attend p.
patience iusques adce q̃ iustice soit con
vertie en iugement z q̃ celle fermete sera
acquise par excellence en la victoire der
reniere z paix parfaitte. Cest grant
euvre z haulte mais dieu est en nostre aide
Car ie scay bien quelz forces il convient a
demonstrer aux orgueilleux. combien la
vertu dhumilite est grande Qui fait




Des aduersitez et tribulations que seulement les mauuais craignent . et que le monde a tousiours souffers tant comme il a voulu aourer les ydolles . Cap. primum.
e ne cuide q faire assez
dit des mauuaises et
inutiles meurs de con
uenir qui sur toutes
choses sont a eschiuer et que les faulx dieux
ne tindrent compte de aider secourir ne
aucun conseil donner au peuple qui les
aouroit afin quilz ne feissent ces maulx
mais qui plus est ont fait quilz ont
este communs a ceulx mauvais faire.
Mais il semble quil est a dire des
maulx lesquieulx yceulx seulement ne
veullent souffrir. Si comme sont. fain.
maladie. batailles. pestilence. chierete.
captions et autres maleurtez semblables
en ce semblables. Dont nous avons fait




Pour ce que au comman
cement de ceste euvre. en
faisant la division de
ce livre. nous lavons
divise en plusieurs parties. et p especial
en deux parties principaulx. Dont la
seconde partie principale se commence
en lonzieme livre. Et la premiere par
tie nous lavons divisee en deux partie
Cestassavoir q lune partie contient. v.
livres. Et encores ceste premiere
partie des v. premiers livres no
avons divisee en ij autres parties.
Dont lune partie contient les iij pre
miers livres. Et la seconde partie les
deux livres apres. En laquelle
premiere partie monseigneur saint
augustin demonstre clerement que
la cite de Romme ne pot attribuer a la
religion crestienne les maulx quelle











Se il e a savoir que deite puisse estre trouvee es dieux plus grans & esleus apart. q sont nommez selecti. Comme il soit certaine chose que celle deite ne soit point en la theologie de ces plus cogneus & meilleurs engins. ausquelz les livres precedens souffiser assez. & oultre a ceste chose demonstrer. cestassavoir q les dieux des payens ne doivent point estre aourez pour la vie temporelle ne pour la vie pardurable. devront pareillement. Delonmay

venir porter & souffrir ce q le. auile
me suy efforce a mon petit povoir de ouvrer avecques la grace & aide dicelui q peut tout comme vray dieu. de arrachier & extirper le plus diligemment q jay peu les opinions mauvaises & anciennes. lesquelles sont ennemies & hayneuses a la verite de pitie. cestadire a la foy venue


De dilater la question de la theologie naturelle. Avecques ceulx quon appelloyt publiquement. Les philozophes de haulte et excellent science et prudence.

Or nous convient il a pnt proceder de moult plus subtil et parfont entencion. quil na convenu de souldre les questions. et determiner la sentence des sept livres cy dessus escrips; Quelz merveilles? Car nous attendons a avoir collation ou estrif. non pas avecques chun. mais tant seulement avecques les philozophes de celle theologie quilz appellent naturelle. Car elle nest pas ditte fabuleuse ou civile. cestadire theatrique ou citoyenne. Dont lune. cest assavoir celle du theatre amentoit les crimes ou malefices des dieux. Et lautre. cest assavoir la citoyenne. demonstre les desirs ou voulentes des dieux. plus criminelx ou plus mauvais. Et parce


A quelle fin soit tenue la desputoyson precedente : par quele desputoyson on doit desartre du sur
plus de la question.
Aucuns orent opinion, et q
aucuns de dieux fussent
bons et aucuns mauvaiz
mais aucuns ayans meil
leur sentement des dieux leur donnerent
tant donneur et de loenge quilz nosoient
avoir aucun des dieux est mauvais
Et ceulx q dient q aucuns des dieux
fussent bons et aucuns mauvais, appelle
rent les diables par les noms des dieux.
combien que aussi feissent il les dieux
diables, mais non pas souvent. En
tant quilz maintiennent Jupiter lequel ilz
dient estre roy et prince des autres auoir
est nomme diable par omer le pete
Mais ceulx qui afferment que tous


Comment les plathoniciens ont diffini la vraie beneurte soit es angres, soit es hommes
estre donnee par ung vray dieu. mais il est a enquerir se ceulx qui cuident qu'il len doit
aourer veulent quon leur face sacrifice ou a ung dieu tant seulement.
ous ceulx qui peuent
unanimement user de
raison scevent certai
nement que tous hom
veullent estre beneurez. Mais
quant lenfermete, cestassavoir la feblesse
de lengin des hommes mortelz, enquert
qui sont les beneurez, ou de qui les be
neurez sont beneurez, plusieurs grans
controversies en ont este esmeues
esquelles les philozophes ont mis
et employe leur estude et leur temps.
Lesquelles controversies vraiment
veoir et discuter apresent longue

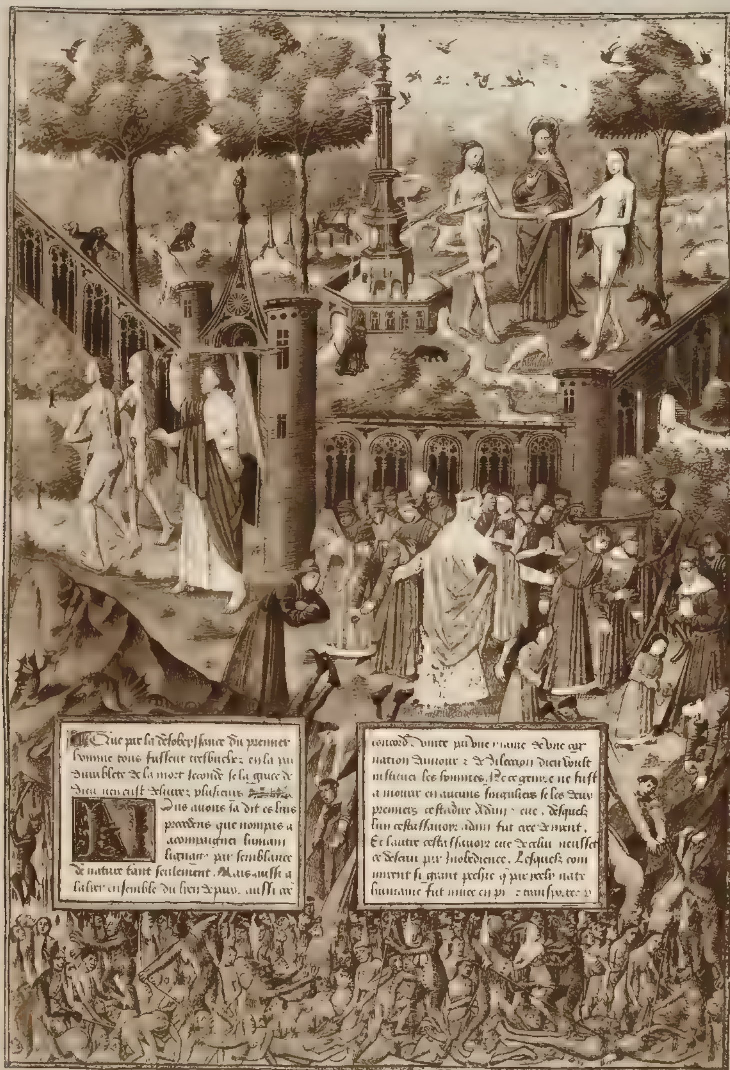

Prologue du translateur.
Combien que au commancement
de ceste translacion
Car telz choses ne eltreut pas en exposicion
quant a nous.
que si haulte matiere comme de la trinite.



Aincois que ie die de linsti
tucion de lomme ou il
appert la naissance des
deux cites tant comme
il touche et appartient aux creatures rai
sonnables mortelles. Et comme ou livre
precedent il semble ia estre appert es an
gelz. Iapparoy q iay aucunes choses a
dire de ces angelz. Par lesquelles tant
comme nous pourrons sa demonstrer au

vray comment aux hommes et aux anges
compaignie ne soit une estre desconvena
ble ne mal seant. ad ce q quatre citez. cest
adire iiij compaignies ne soient mie dees
estre ordonnees. cestassavoir ij. des homes
et deux des angelz; mais que plus deux
cestassavoir une aux bons. et lautre aux
mauvais nommee tant seulement aux
angelz; mais aussi aux hommes.
Declaracion de ce livre vij.


n ce xiij. livre toute lentencion
de monseigneur saint augustin
est de parler et traittier du tresbuchement
du premier homme et de la naissance de la
mort.
Du tresbuchement du premier homme
par lequel la mortalite fut contraicte
ou nee.
Apres ce que les tresfortes
questions de la naissance
de nostre siecle et du commancement de lu-
main lignage sont delivrees il est temps
vendroit selon ce que lordre des choses les
requiert que nous commancons la despu-
tacion que nous avons establie du
tresbuchement du premier homme mais
qui plus est des premiers hommes. et de
la naissance et estendue de la mort hu-
maine. Car dieu navoit mie fait
les hommes en la maniere quil avoit fait


Que par la desobeyssance du premier
homme tous fussent trebuchez en la pu
[illegible] de la mort seconde se la grace de
dieu nen eust delivrez plusieurs [illegible]
Nous avons ja dit es livres
precedens que nous pris a
acompaignier humain
lignage par semblance
de nature tant seulement. Mais aussi a
lalier ensemble du lien de paix. aussi de

concord. Unite par une maniere de une cogr
nation damour et de dilection dieu voult
instituer les hommes. Ne ce genre ne fust
a mourir en aucuns singuliers se les deux
premiers cestassavoir Adam et eve. desquelz
lun cestassavoir adam fut cree de nient.
Et lautre cestassavoir eve de celui neusset
ce deservi par inobedience. Lesquelz com
mirent si grant pechie que par cellui nature
humaine fut muee en pis et transmise [illegible]












Que la foy et que dieu iugera en tous
temps. toutesvoies sera il debuite avec
ceulx du iugement devant de dieu
Nous qui entendons a
parler du iour du der
renier iugement de
dieu ce quil lui plaira
et affermer icelui encontre les mauvais
et mescreans de nous mettre premierement
aussi comme ou fondement de ledifice les
tesmoingnages divins auxquelz ceulx q
ne veulent croire sefforcent de venir au
contraire par certes raisons humaines
faulses et fallacieuses afin quilz dient
le tesmoingnage lequel est prins des lettres
divines ou signifier autre chose ou met
quil soit dit estre de par dieu. car ie ne
cuide point quil soit aucun homme mor
tel qui ne saccorde et consente a ceulx telz
tesmoingnages quil aura entendu ...




Selon ce que nous avo
prouue ou liure prece
dent et dessus ce liure
ce qui est le derrenier
de toute ceste euure contenu la raison
mais toutes que selon ce quil est escript
en leuuangille Ja ne sera fin de son
regne ou royaume Ne aussi nest elle
pas immortelle pardurable par telle ma
niere q la semblance de perpetuite y appe
toujours est vestu de feuille quand les


tout a la foy crestienne. Ce qui est de la
logue ce chapitre.


Pour ce que le prolo...
au commencement de ceste centre
en faisant la division de ce
livre nous lavons divise
en plusieurs parties. Et par
especial en deux parties principaux. Dont


Pour ce que felicite ou le
neurte est la plannete
de toutes les choses qui
font a desirer la quelle
nest une deesse. Mais est
don de dieu. Et pour ce ne



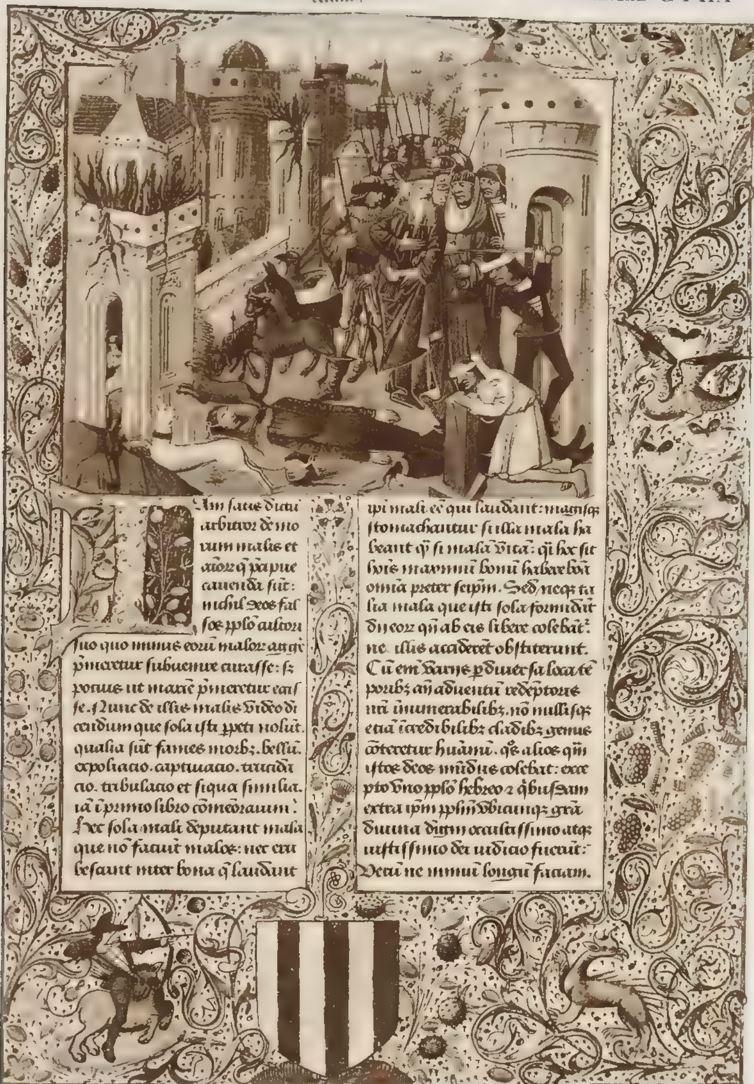
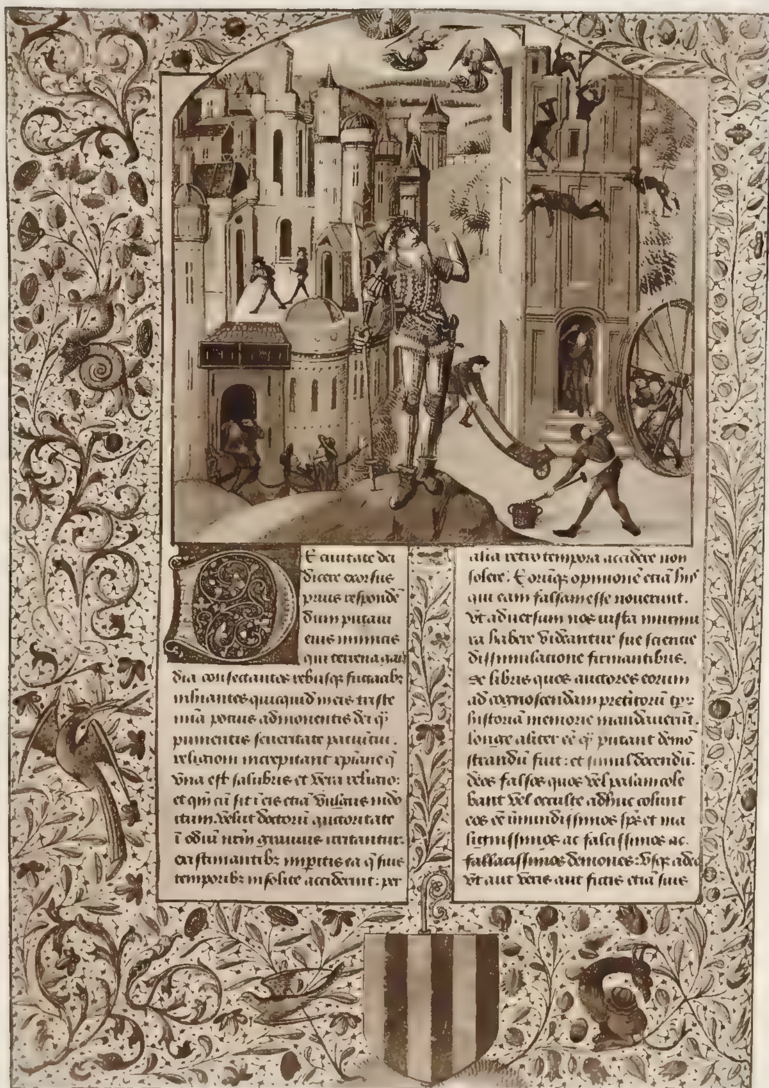

Iam satis dictum
arbitror de mo
rum malis et
animorum que precipue
cavenda sunt:
nichil deos fal
sos populo cultori
suo quo minus eorum malorum aggere
premeretur subvenire curasse: sed
potius ut maxime premeretur egis
se. Nunc de illis malis video di
cendum que sola isti perpeti nolunt.
qualia sunt fames morbus. bellum.
expoliacio. captivacio. trucida
cio. tribulacio et si qua similia.
iam in primo libro commemoravimus.
Hec sola mali deputant mala
que non faciunt malos: nec eru
bescunt inter bona que laudant
ipsi malos esse qui laudant: magisque
stomachantur si villam malam ha
beant quam si malam vitam: quasi hoc sit
hominis maximum bonum habere bona
omnia preter seipsum. Sed neque ta
lia mala que isti sola formidant
dii eorum quando ab eis liberius colebantur.
ne illis accideret obstiterunt.
Cum enim variis per diversa loca tem
poribus ante adventum redemptoris
nostri innumerabilibus. nonnullisque
etiam incredibilibus cladibus genus
contereretur humanum. quos alios quam
istos deos mundus colebat: exce
pto uno populo hebreo et quibusdam
extra ipsum populum ubicumque gratia
divina digni occultissimo atque
iustissimo dei iudicio fuerunt:
Verum ne nimium longum faciam.

Planche CXXX



De civitate dei
dicere exorsus
prius responden-
dum putavi
eius inimicis
qui terrena gau-
dia consectantes rebusque fugacibus
inhiantes quicquid in eis triste
misericordia potius admonentis dei quam
punientis severitate patiuntur.
religionem increpitant christiane que
una est salubris et vera religio:
et quoniam cum sit in eis etiam vulgaris indo-
ctorum velut doctorum auctoritate
in odium nostrum gravius irritantur:
existimantibus imperitis ea que suis
temporibus insolite acciderunt: per
alia retro tempora accidere non
solere. Eorumque opinionem etiam hi
qui eam falsam esse noverunt.
ut adversum nos iusta murmu-
ra habere videantur sue scientie
dissimulatione firmantibus.
de libris quos auctores eorum
ad cognoscendam preteritorum tem-
porum historiam memorie mandaverunt.
longe aliter esse quam putant demo-
strandum fuit: et simul docendum
deos falsos quos vel palam cole-
bant vel occulte adhuc colunt
eos esse immundissimos spiritus et ma-
lignissimos ac falsissimos ac
fallacissimos demones: usque adeo
ut aut veris aut fictis etiam suis

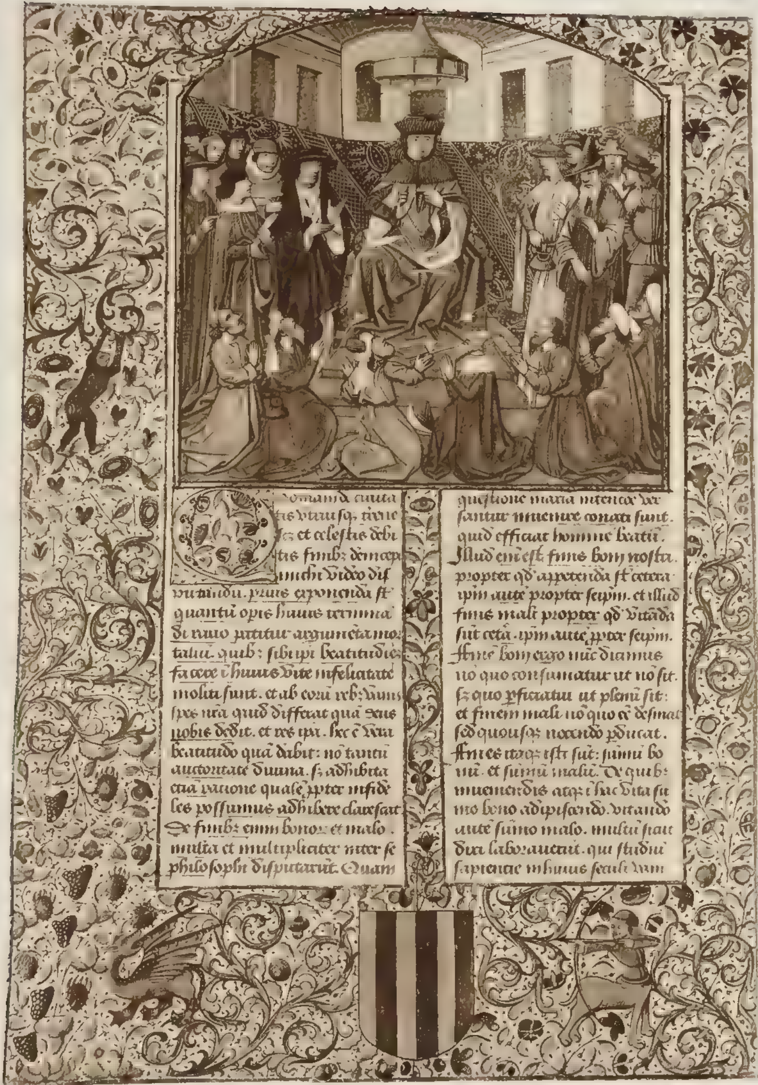

Nunc intentiore
nobis opus est
animo multo
quam erat in superi
orum solutione
questionum et
explicatione librorum. De theo
logia quippe quam naturalem
vocant non cum quibuslibet
hominibus. non enim fabulosa est
vel civilis hoc est vel urbana vel
theatrica. quarum altera iactitat
deorum crimina. altera indicat
deorum desideria criminosiora
ac per hoc malignorum potius
demonum quam deorum: sed cum phi
losophis est habenda collatio:
quorum ipsum nomen si latine
interpretemur amorem sapien
tie profitetur. Porro si sapientia
deus est per quem facta sunt om
nia sicut divina auctoritas verita
sque monstravit: verus philosophus est
amator dei. Sed quia res ipsa cu
ius hoc nomen est non est in omnibus
qui hoc nomine gloriantur: neque
enim continuo vere sapientie sunt
amatores quicumque appellantur
philosophi: profecto ex omnibus
quorum sententias litteris nosse
potuimus eligendi sunt cum quibus
non indigne questio ista trac
tetur. Neque enim hoc opere omnes
omnium philosophorum vanas opiniones
refutare suscepi. sed eas tantum que
ad theologiam pertinent. quo ver
bo greco significari intellegi
mus de divinitate rationem


[C]iuitatem dei dica
mus cuius ea
scriptura testis
est que non for
tuitis motibus
animorum sed plane summe disposi
tionis prouidentia super omnes
omnium gentium literas. omnia sibi
genera ingeniorum humanorum
diuina excellens auctoritate sub

Duodecimus.

[D]Eincepz de insti
tutione hois
dicam ubi
dicam ciuita
tū quantum
ad rōnale
mo ta[illegible] tinet [illegible]
rebit exortus sicut superiore libro
apparuisse iā videtur i āgelis:
prius ūi de ipis angelis video
quedā eē dicenda quibz demon
stretur quātū a nobis pt̄. q̄ nō
inconueniens neqz inconuenientia di
catur. hoibz angelisqz societas.

ut non quattuor: due sallicet an
gelorum totidemqz homi. sz due
[illegible]tius ciuitates hoc est societas
merito dicantur esse. una i bonis
altera i malis. nō solū āgelis
uerū etiā hominibz constitute: a
gelorum bonorū et malorū inter
se contrarios appetitus nō na
turis [illegible] diuersis ac
deus [illegible] substantiarū bonus
auctor et conditor [illegible]
uerit: sz voluntatibz et cupidi
tatibus extitisse. dubitare phas
nō est: dum alij constanter i

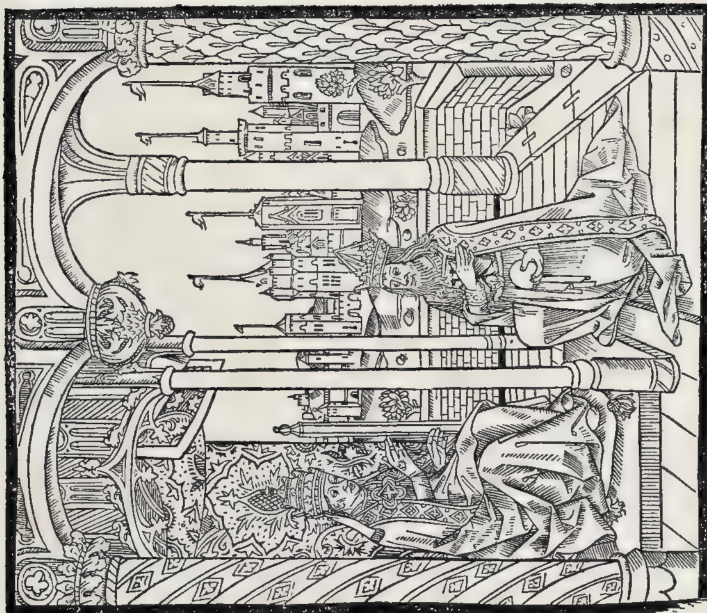


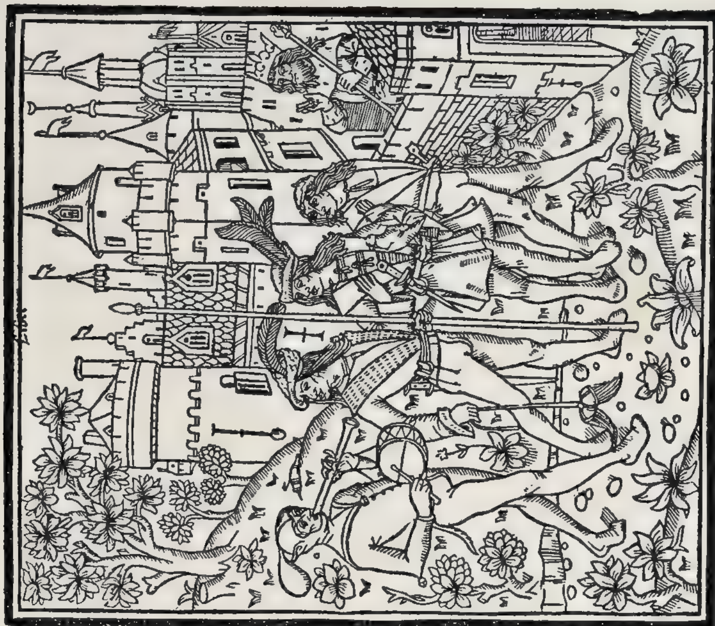
xviii



Quant cesar qui donc
ques estoit arriuen
ne atout son ost ou
la nouuelle que le
senat auoit refuse
la requeste que les
tribuns faisoient pour lui. et que les
tribuns sestoient departis par mal
de la cite de romme Il fist tantost ap
pareiller toutes ses legions et les en
uoia de la cite de rauenne tout coie
ment que les citoiens ne sen apperceus
sent que il vouloit aler a romme
et soy vengier. car se ilz le sauoient
par auanture ilz le vouldroient rete
nir et prendre car ilz estoient de la par
tie de romme. et pour mieulx faindre
la chose il alla auec les citoiens au
theatre pour regarder les commun
deur de la ville et regarda une grant
place ou il deuoit faire edifier vng
cercle ou les chiz aux espees se comba
toient en la guise qui est deuisee auant
xx. apres alla souper cesar si comme
il auoit acoustume. Quant le sola
fut couchie il fist appareiller priuee
ment son char empres vng four et
vng pestrin qui estoit pres de son ostel
et furent mis et atellez les mulles
au char. il monta dedens et sen yssi
de la ville par vng secret sentier
atout vng pou de compaignie et erra
tant toute la nuyt quil trouua vne
guide vers le jour par lequel il fut
conuoie car il sestoit embatu en vng
destroit dont il conuint quil yssist
a pie. ne ny auoit point de che
min a char ne a charrete. au derrain
il attaingnist ses legions a vng petit
fleuue qui auoit nom rubicon. celui










GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00085 0764





